



Commune de Beauvechain

Plan Local de Propreté 2022

Adopté par le Collège Communal du 22 mai 2023

*Réalisé par Péroline MARÉCHAL
Agent Constatateur Environnemental*

Table des matières

Table des matières	2
I. Objectifs généraux du plan	5
II. Diagnostic de la situation actuelle	7
II.1 Carte d'identité de la commune	7
II.2 Description de la gestion actuelle	9
II.2.1. Plan d'aménagement en poubelles	9
II.2.2. Inventaire du matériel utilisé.....	10
II.2.3. Inventaire du personnel en activité	10
II.2.4. Gestion des opérations de nettoyage dans la commune	12
II.2.5. Outils de planification et de rapportage.....	13
II.2.6. Communication	13
II.2.7. Répression.....	14
II.2.8. Grand Nettoyage de Printemps	15
II.2.9. Volontaires / ambassadeurs	15
II.2.10. Autres actions réalisées.....	16
II.2.11. Points faibles et pistes d'amélioration.....	20
II.3 Diagnostic de la propreté.....	20
II.3.1. Mesures quantitatives de la propreté.....	20
II.3.2. Mesures qualitatives de la propreté	24
II.3.3. Points noirs de la commune	26
II.4 Identification des partenaires potentiels	28
II.5 Conclusion du diagnostic	29
II.5.1. Analyse AFOM	29
II.5.2. Arbres à problèmes et à objectifs.....	30
III. Plan d'actions.....	35
III.1 Détermination de la stratégie de la commune	35
III.1.1. Lieux et/ou nuisances prioritaires.....	35
III.1.2. Détermination des objectifs globaux de résultats et de moyens	36
III.2 Elaboration du plan d'actions	37
III.2.1. Durée de mise en œuvre du plan local de propreté.....	37
III.2.2. Sélection des actions et priorisation	37
III.2.3. Planning des actions du plan	39
III.2.4. Moyens consacrés pour la mise en œuvre du plan d'actions.....	40
III.2.5. Description des actions retenues.....	43
IV. Suivi et évaluation du plan	51

IV.1.1.	Instances de suivi et d'exécution du plan	51
IV.1.2.	Indicateurs globaux	51
V.	Communication du plan	53

AVANT-PROPOS

Depuis 1995, les autorités locales ont mis en œuvre le tri sélectif et les collectes des déchets (ordures ménagères, PMC, encombrants, parc à conteneurs), tout en appliquant le principe du pollueur-payeur et du coût-vérité de la gestion des déchets.

Depuis le 1^{er} mars 2020, la collecte en porte-à-porte des déchets via des conteneurs à puce est opérationnelle. À cet effet, de nombreuses réunions d'informations auprès des citoyens de la commune ont été organisées en 2019/2020.

Trois agents communaux ainsi que des représentants de l'In BW, opérateur en Brabant Wallon de la gestion des déchets et les autorités locales concernées par ce domaine étaient mis à disposition des citoyens afin de dispenser les renseignements souhaités.

Les collectes de déchets via des conteneurs à puce doivent faire l'objet d'une évaluation, celle-ci aurait dû être réalisée après 6 mois de mise en œuvre. Le confinement et la crise sanitaire COVID-19 ont différé cette évaluation.

Toutefois, la vigilance et la lutte contre la malpropreté tant sur le sol que dans nos rivières restent une priorité pour tous et la stricte application des règlements en ces matières est de mise.

Dans cette lutte acharnée contre ce type d'incivilité, un agent constatateur des infractions environnementales a été engagé à mi-temps en 2020 venant contrer entre autres l'idée d'impunité des atteintes à la propreté publique.

Il nous semble aussi important de préciser que ce Plan Local de Propreté se veut être une contribution au développement durable.

Élaborer et mettre en œuvre un plan local de propreté publique est un engagement et s'inscrit dans une politique communale volontariste qui considère la lutte contre la malpropreté publique comme une préoccupation majeure.

Ce Plan Local de Propreté s'inscrit dans le cadre régional proposé par la Wallonie afin d'être cohérent avec la politique régionale de cette matière.

Ce plan suit le guide proposé et traite précisément des points suivants :

- Objectifs généraux du plan
- Diagnostic de la situation actuelle
- Plan d'actions
- Suivi et évaluation du plan
- Communication du plan

I. Objectifs généraux du plan

Les objectifs généraux du plan sont élaborés par un comité de pilotage et des partenaires sont proposés pour approbation par le Collège et le Conseil communal.

La méthodologie Clic4Wapp est l'outil de mesure de la propreté locale mis à disposition par le Service Public de Wallonie. Elle repose sur un protocole strict (type de nuisances à recenser, période de mesure, lieux concernés) et des règles de mesures à respecter. Cet outil permet notamment de suivre l'évolution de la propreté sur un territoire et de mesurer l'impact d'actions entreprises.

Les objectifs généraux du plan sont :

- Etablir un état des lieux de la propreté du territoire communal incluant notamment le diagnostic de la gestion de la propreté et de la situation actuelle en matière de propreté.
- Fixer des actions prioritaires à mener afin d'améliorer la propreté de manière générale et sur des lieux prioritaires, en agissant notamment sur des groupes cibles porteurs de changement.
- Fixer des objectifs pour chaque action.
- Gérer la problématique de manière intégrale en agissant via des piliers d'actions complémentaires.
- Mesurer des indicateurs de résultats et des moyens du plan.
- Coordonner les rôles des différents acteurs (publics et/ou privés) en matière de propreté.

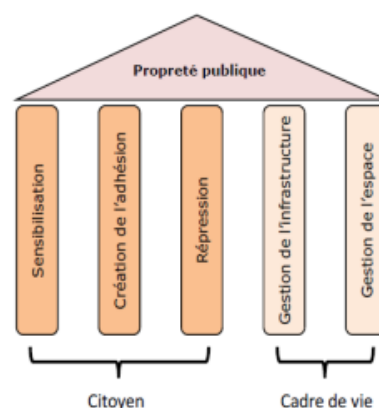
La composition du Comité de Pilotage est :

- Péroline Maréchal – Agent constatateur environnemental– référent PLP
- Vincent Bulteau – Conseiller en environnement, mobilité et développement durable
- Mathieu Gaspart – Responsable de l'Atelier communal et de la coordination des travaux et des ouvriers
- Brigitte Wiaux – Première Echevine, développement durable, développement rural, environnement, patrimoine, agriculture, citoyenneté et bien-être animal (réfèrent politique)
- Charlotte Thomasset – Assistante de projets Déchets Collectes et Recyclages – représentante InBW
- Isabelle Delgoffe - Cellule de Coordination Contrat de rivière Dyle-Gette asbl

Cinq piliers stratégiques :

Cinq piliers constituent les fondements stratégiques de la politique de lutte contre les déchets sauvages. **Trois piliers** sont en relation directe avec le citoyen : la participation (citoyens, entreprises, associations, autres acteurs), la sensibilisation (visant le changement de comportement), la répression et le contrôle social ; **les deux autres** se rapportent au cadre de vie : la gestion des espaces de vie (passant notamment par la réappropriation de l'habitat et une réduction des zones mal entretenues) et les infrastructures de collectes de déchets (poubelles de rue, matériel de nettoyage, balayage des rues...).

Les cinq piliers forment un tout. En effet, ces piliers se renforcent mutuellement et il est important de travailler sur chacun d'entre eux pour parvenir à une amélioration significative de la propreté publique.



Définitions :

- Nuisance cible : Nuisance que l'on vise à éliminer, via une action ou un plan d'actions (par exemple les déchets sauvages, les graffitis).
- Public cible : Public considéré comme créateur de nuisance(s) ou exerçant des activités pouvant entraîner la création de nuisance(s) et que l'on veut atteindre via une action ou un plan d'actions, dans le but de l'inciter à ne pas créer de nuisances / à lutter contre les nuisances (par exemple les riverains, les touristes, les festivaliers).
- Lieu cible : Lieu que l'on vise, via une action ou un plan d'actions, à rendre plus propre par l'élimination des nuisances (par exemple les zones commerçantes, les arrêts de transports en commun, les toilettes publiques).
- Un indicateur de moyens donne une mesure de l'effectivité d'une action ou d'un plan, c'est-à-dire de son accomplissement par les initiateurs et les partenaires, par exemple l'avancée des moyens prévus, les étapes déjà atteintes.
- Un indicateur de résultat donne une mesure des effets directs (par exemple nombre de volontaires ayant participé à une action, nombre de sites nettoyés) ou indirects (par exemple changement de comportement des citoyens suite à une campagne de communication, diminution de la quantité de déchets sauvages) qu'une action ou un plan a permis d'atteindre avec les ressources consommées.

* * *

Afin d'assurer la pérennité de ce plan d'action, le service cadre de vie traitant de la matière environnementale sera chargé de s'assurer du bon fonctionnement et du respect des indicateurs sélectionnés et des actions planifiées.

En effet, Péroline Maréchal sera assignée à cette tâche, afin d'assurer la rédaction et le suivi global administratif de ce plan d'action. Vincent Bulteau y contribuera grâce à son expérience et sa connaissance du domaine. Sur le terrain, Mathieu Gaspard s'assurera du bon fonctionnement technique des actions demandées et planifiées et l'exécution de celles-ci. Brigitte Wiaux, Échevine du Développement durable, se chargera de la transversalité entre chaque service impliqué, ainsi qu'entre chaque partenaire et d'une supervision des actions sur base des rapports transmis sur l'évolution des actions en cours.

Le point essentiel de ce suivi est le maintien d'une bonne communication entre chaque intervenant, notamment via des comptes rendus réguliers provenant de chaque service. Ceux-ci comprendront les actions planifiées qui auront été ou non réalisées mentionnant le motif de chacune d'entre elles et l'aboutissement effectif.

II. Diagnostic de la situation actuelle

II.1 Carte d'identité de la commune



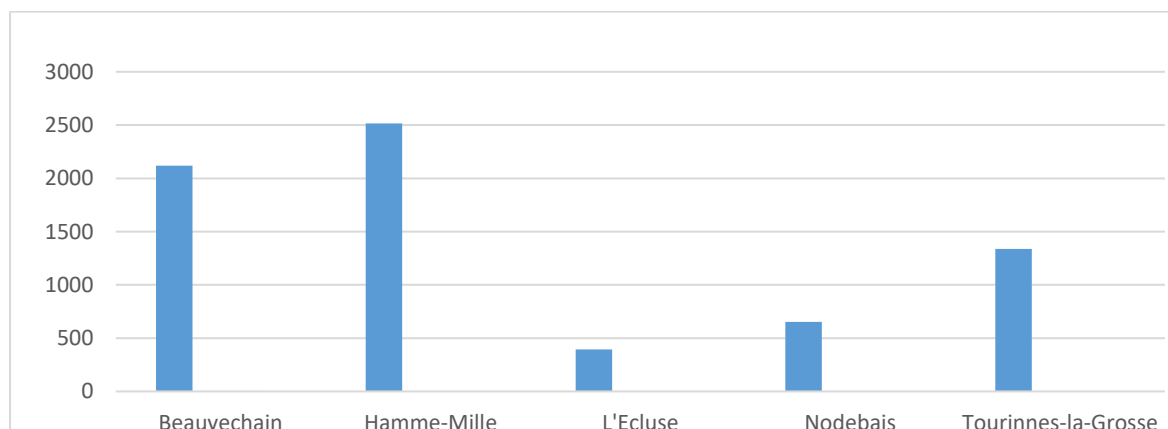
Typologie : Rural

Habitat : Horizontal

Au 1er janvier 2021, la commune de Beauvechain, située au nord-est du Brabant Wallon disposait d'une superficie de 38,6 km², peuplée d'approximativement 7.215 habitants, ce qui représente une densité relativement faible. Il s'agit donc d'une petite commune rurale comprenant cependant une vie économique et

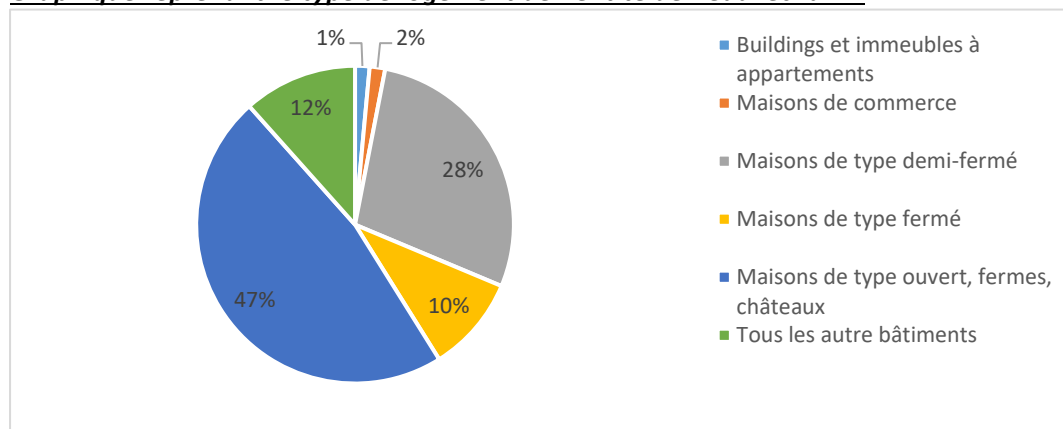
culturelle assez étoffée. En effet, elle est composée d'une base militaire, de plusieurs agriculteurs, de cinq implantations scolaires maternelles et primaires, de nombreux indépendants et professions libérales, ainsi que des commerces de détails et supérettes moyennes.

Graphique reprenant le nombre d'habitants par village :

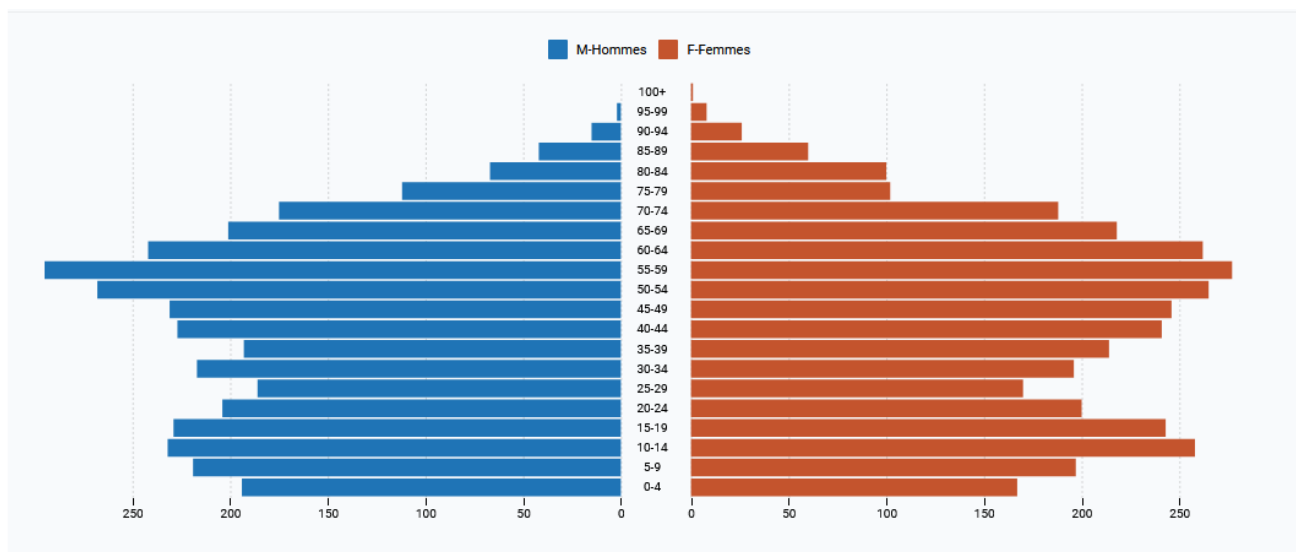


La commune de Beauvechain comporte cinq villages ruraux essentiellement situés en zone agricole.

Graphique reprenant le type de logement de l'entité de Beauvechain :

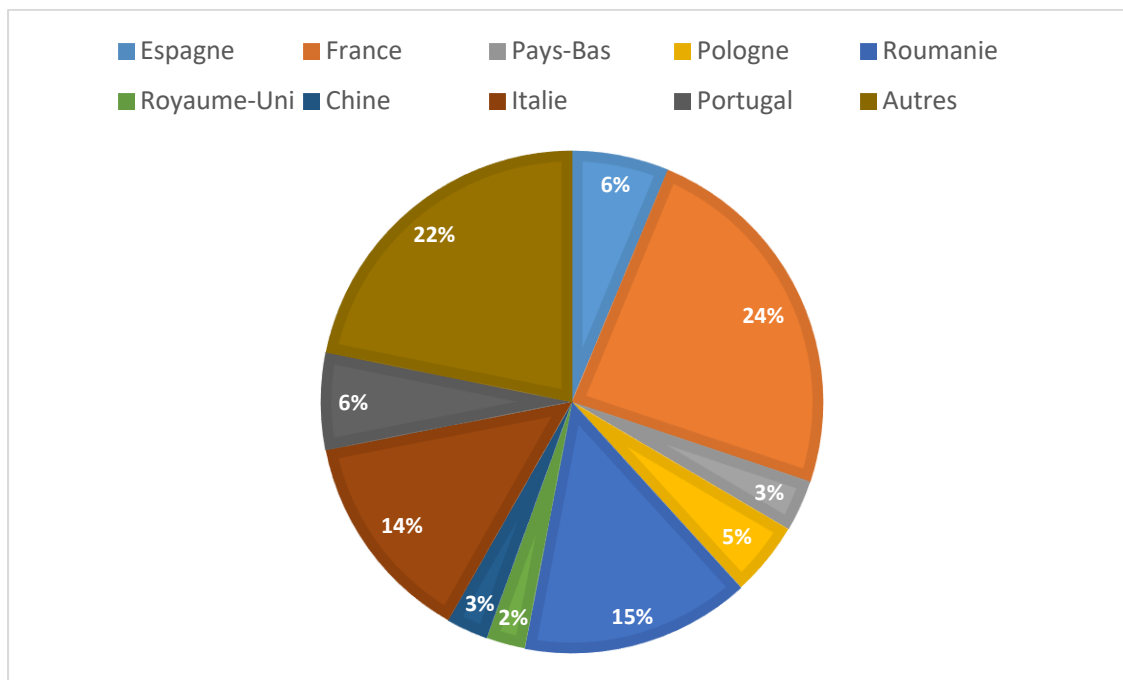


Graphique reprenant la pyramide des âges :



La commune compte un peu moins d'hommes (49,4 %) que de femmes (50,6 %) et l'âge moyen est de 41 ans.

Graphique reprenant les principales nationalités étrangères :

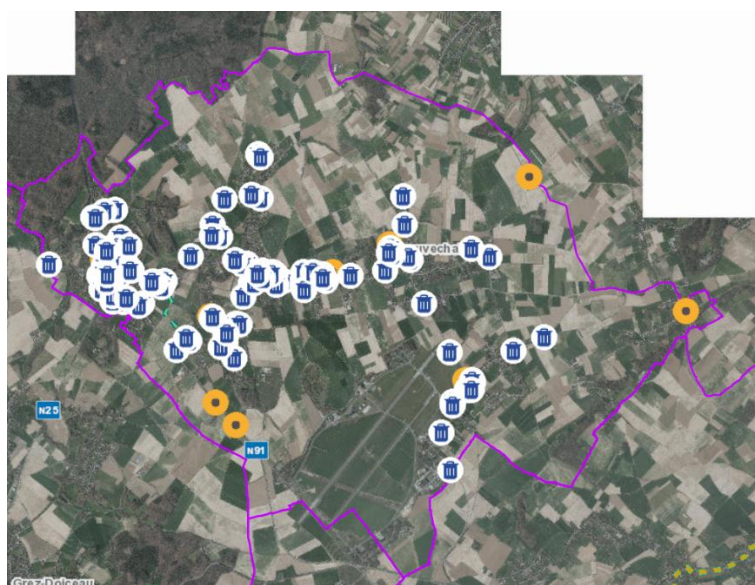


Sources : Commune de Beauvechain, service Population. 04/11/2021
StatBel. 01/01/2021

II.2 Description de la gestion actuelle

II.2.1. Plan d'aménagement en poubelles

Afin de pouvoir pallier aux besoins de nos citoyens, 111 poubelles publiques au service de tous sont placées à des endroits stratégiques sur le territoire de la commune de Beauvechain. L'ensemble des poubelles ainsi que les points noirs de la commune sont répertoriés sur l'application « PRO-preté » de Wallonie Plus Propre depuis 2021. Elles sont réparties de manière équilibrée entre chaque entité de la commune. Notons que l'usage de l'application nécessite beaucoup de temps et d'expertise.



Depuis peu, nous disposons de l'application « QEOS ». Celle-ci permet de gérer les stocks et d'analyser le taux de remplissage des poubelles publiques qui sont équipées, chacune d'elles, d'un QR code. L'application est facile et intuitive grâce à un encodage automatique des données.

Bulles à verres aériennes :

Localité :	Adresse :
Beauvechain	Rue de la Cure (dépôt communal)
Hamme-Mille	Chée de Louvain, 27 (Carrefour)
L'Ecluse	Rue de la Cabourse/Gaët
La Bruyère	Rue des Vallées
Tourinnes-la-Grosse	R. de Beauvechain/r. de la Teinturerie
Nodebais	Rue de l'Étang

II.2.2. Inventaire du matériel utilisé

Afin de pouvoir répondre aux exigences d'entretien et de propreté au sein de la commune, le service technique est muni de divers véhicules, un hangar, ainsi que plusieurs conteneurs de tris sélectifs. Il est à noter, en 2022/2023, des conteneurs spécifiques seront dédiés uniquement au traitement des dépôts sauvages afin de pouvoir identifier la quantité de déchets récoltés sur une année.

Parmi ce matériel, nous pouvons compter :

- Camion-brosse (balayage)
- Plusieurs remorques
- Plusieurs pelles, brosses et brouettes
- 5 véhicules de terrain
- Un tracteur de fauchage pour les bords de routes
- Plusieurs tondeuses pour les espaces publics
- Plusieurs débrousailluses
- Vestes et gants de travail et protection
- Sacs poubelles pour la récolte des déchets
- 2 tracteurs-brosse pour les pistes cyclables
- Une désherbeuse
- ...

II.2.3. Inventaire du personnel en activité

Il y a actuellement 4 ouvriers ETP dont les missions principales sont liées au maintien de la propreté ainsi que 2 ouvriers volants, disponibles ponctuellement. Il y a également du personnel administratif attaché à différents services traitant de la propreté publique. En effet :

- Stéphanie Galvan, responsable du service Techniques.
- Mathieu Gaspart, responsable de l'Atelier communal et de la coordination des travaux et des ouvriers.
- Vincent Bulteau, éco-conseiller au sein du service cadre de vie.
- Péroline Maréchal, agent constatateur des infractions environnementales, ayant pour fonction principale d'agir en termes de prévention, de sensibilisation mais également de sanction dans les matières de l'environnement.
- Poste à pourvoir, gardien de la paix, pouvant être complémentaire aux agents ci-dessus, en faisant appliquer le Règlement Général de Police.
- La Zone de Police des Ardennes Brabançonnaises, par l'intervention des nombreux agents dans la rédaction de procès-verbaux mais aussi en intervenant sur le terrain.
- La Province, par l'intervention du fonctionnaire sanctionnateur afin de traiter les constats et procès-verbaux et y donner suite.
- La Première Échevine Brigitte Wiaux est également chargée de l'environnement et du développement durable.

Moyens budgétaires 2021 affectés au maintien de la propreté publique et ce de manière détaillée :

Code L.N.S.	25005	Commune de BEAUVECHAIN	Exercice : 2021	25/10/2021	Service ordinaire	Page: 1
-------------	-------	------------------------	-----------------	------------	-------------------	---------

Balance générale des articles budgétaires (dépenses)

Critères: Types., Dépenses, Service Ordinaire, Du code fct: 876, Au code fct: 877, De l'année article: 2021, A l'année article: 2021

Article	Libellé	Credit budgétaire	Eng. Définitifs	Imputation	Credit - engagement	Credit - imputations	Engagé - imputé
876/12313.2021	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique : récupération des données "poubelles à puce"	4.003,55	4.003,55	4.003,55	0,00	0,00	0,00
876/12348.2021	Autres frais administratifs (prévention, promotion etc....)	5.000,00	0,00	0,00	5.000,00	5.000,00	0,00
876/12402.2021	Frais de traitement des immondices	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
876/12404.2021	Achat de sacs poubelles	8.000,00	7.960,00	160,00	40,00	7.840,00	7.800,00
876/12406.2021	Frais exploitations pure à containers et divers....	178.000,00	127.760,95	127.760,95	50.239,05	50.239,05	0,00
876/12406.2021	Prestations techniques de tiers spécifiques à la fonction (collectes déchets ménagers organiques)	120.000,00	47.074,79	47.074,79	72.925,21	72.925,21	0,00
876/12406.2021	Prest. techn. de tiers spécifiques à la fonction (frais de traitement déchets ménagers et organiques)	95.000,00	61.830,18	61.830,18	33.169,82	33.169,82	0,00
876/12406.2021	Prestations techniques de tiers spécifiques à la fonction (enlèvement encombrants à la demande)	2.000,00	595,70	595,70	1.404,30	1.404,30	0,00
876/12448.2021	Autres frais techniques (mailings, distributions, suivi poubelles etc....)	15.000,00	0,00	0,00	15.000,00	15.000,00	0,00
876/12448.2021	Remboursement frais d'équarissage	100,00	0,00	0,00	100,00	100,00	0,00
876/12448.2021	Autres frais techniques (frais entretien et location bulles à verre)	1.400,00	1.400,00	0,00	0,00	1.400,00	1.400,00
	Totaux pour les articles au préfixe 876/12:	428.503,55	250.625,17	241.425,17	177.878,38	187.078,38	9.200,00
876/14012.2021	Location de containers pour évacuation des boues et déchets suite aux inondations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Totaux pour les articles au préfixe 876/14:	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
876/21101.2021	Charges financières des emprunts à charge de la commune (Poubelles à puce)	705,70	341,26	341,26	364,44	364,44	0,00
	Totaux pour les articles au préfixe 876/21:	705,70	341,26	341,26	364,44	364,44	0,00
876/33101.2021	Subsides et primes divers accordés aux ménages - Primes accueillantes	480,00	0,00	0,00	480,00	480,00	0,00
	Totaux pour les articles au préfixe 876/33:	480,00	0,00	0,00	480,00	480,00	0,00
876/91101.2021	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune (Poubelles à puce)	10.829,49	10.829,49	10.829,49	0,00	0,00	0,00
	Totaux pour les articles au préfixe 876/91:	10.829,49	10.829,49	10.829,49	0,00	0,00	0,00
877/12402.2021	Frais de fonctionnement et entretien des égouts (voir 877/12448)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
877/12448.2021	Autres frais techniques (entretien égouts et autres fournis et prestat.)	25.000,00	15.142,32	15.142,32	9.857,68	9.857,68	0,00
	Totaux pour les articles au préfixe 877/12:	25.000,00	15.142,32	15.142,32	9.857,68	9.857,68	0,00
877/14002.2021	Fournitures pour la voirie et les cours d'eau pour consommait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
877/14006.2021	prestations tiers égouts (entretien)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Totaux pour les articles au préfixe 877/14:	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Totaux pour les articles du service ordinaire :	465.518,74	276.938,24	267.738,24	188.580,50	197.780,50	9.200,00

Code L.N.S.	25005	Commune de BEAUVECHAIN	Exercice : 2021	25/10/2021	Service extraordinaire	Page: 1
-------------	-------	------------------------	-----------------	------------	------------------------	---------

Balance générale des articles budgétaires (dépenses)

Critères: Types., Dépenses, Service Extraordinaire, Du code fct: 876, Au code fct: 877, Du code éco: 73000, Au code éco: 74500, De l'année article: 2021, A l'année article: 2021

Article	Libellé	Credit budgétaire	Eng. Définitifs	Imputation	Credit - engagement	Credit - imputations	Engagé - imputé
876/74451:20200001.2021	Achats de machines et de matériel d'équipement et d'exploit. -ACHAT POUBELLES A PUCE	7.000,00	3.986,37	3.986,37	3.013,63	3.013,63	0,00
	Totaux pour les articles au préfixe 876/74:	7.000,00	3.986,37	3.986,37	3.013,63	3.013,63	0,00
877/73551:20210058.2021	Entretien extraordinaire des égouts	4.961,48	4.961,48	0,00	0,00	4.961,48	4.961,48
	Totaux pour les articles au préfixe 877/73:	4.961,48	4.961,48	0,00	0,00	4.961,48	4.961,48
877/74451:20210051.2021	Achats de machines et de matériel d'équipement et d'exploita	9.000,00	8.693,85	0,00	306,15	9.000,00	8.693,85
	Totaux pour les articles au préfixe 877/74:	9.000,00	8.693,85	0,00	306,15	9.000,00	8.693,85
	Totaux pour les articles du service extraordinaire :	20.961,48	17.641,70	3.986,37	3.319,78	16.975,11	13.655,33

II.2.4. Gestion des opérations de nettoyage dans la commune

Tableau détaillant les opérations de nettoyage :

Opération de nettoyage	Réalisation	Moyens	Fréquence	Matériel
Vidange des poubelles publiques	Ouvriers communaux	2 personnes	1/2x par semaine	Véhicule
Balayage des rues	Ouvriers communaux	1 personne	Quotidiennement	Camion-Brosse
Nettoyage autour des points d'apports volontaires (bulles à verre, bornes textiles...)	Ouvriers communaux/In BW	2 personnes	1x par semaine	Véhicule
Enlèvement des dépôts clandestins	Ouvriers communaux	2 personnes	En moyenne 2x par mois	Véhicule
Enlèvement des déchets sauvages	Ouvriers communaux	2 personnes	En moyenne 4x par mois	Véhicule
Enlèvement des graffitis	Ouvriers communaux	2 personnes	1x par an	Véhicule
Enlèvement des affichages sauvages	Ouvriers communaux	1 personne	Chaque fois que nécessaire. Min 4x par an	Véhicule

Vidange des poubelles publiques :

Chaque lundi matin les poubelles publiques sont vidangées et ce, par le biais du tri sélectif. Cela s'intensifie au printemps ainsi qu'en été pour des raisons d'hygiène liées à la chaleur. Certains endroits sont vidangés deux fois par semaine voire plus fréquemment en fonction des besoins.

Balayage des rues :

Une tournée de balayage est réalisée quotidiennement par un ouvrier du service technique de la commune et ce, par le biais d'un camion-brosse.

Enlèvement des dépôts clandestins/déchets sauvages :

L'enlèvement des dépôts clandestins et des déchets sauvages s'opère par deux ouvriers communaux après constat par l'agent constatateur. L'exécution de ceux-ci se fait ponctuellement lorsqu'un dépôt est signalé (plainte d'un riverain, lors d'une tournée de l'agent constatateur ou des ouvriers communaux...).

Nettoyage des avaloirs :

Le nettoyage des avaloirs est réalisé par un service extérieur à la commune et se fait au minimum une fois par an, plus ponctuellement lorsque l'on constate un avaloir bouché ou à la demande du citoyen. Le nettoyage est effectué par le service travaux.

Un cahier des charges et un accord-cadre au sujet de l'évacuation et mise en décharge des boues issues du nettoyage des rues et avaloirs ont été délibérés en Collège communal en date du 5 mai 2020. Il a été pris comme décision d'établir un marché public à cette fin. En effet, de nombreux déchets sont récoltés et engendrent une nécessité de prise en charge spécifique.

Enlèvement des graffitis/affichages sauvages :

Il y a relativement peu de graffitis et d'affichages sauvages dans la commune de Beauvechain, ce qui ne nécessite pas de mettre en place un service hebdomadaire ou mensuel à cette tâche. En effet, vu la faible apparition de ce type de comportement, le nettoyage se fait ponctuellement.

II.2.5. Outils de planification et de rapportage

Au sein de notre commune, nous utilisons l'application **Betterstreet** pour planifier et rapporter toutes les tâches en lien avec la propreté publique et communiquer entre les différents services impliqués et ce, depuis la création de l'application, soit depuis 2015.

Nous utilisons majoritairement cette application pour relever des dépôts clandestins, des poubelles publiques remplies et également des signalements divers au sujet de la propreté. Betterstreet est une application collaborative entre les citoyens et leur commune.

Dès qu'un signalement nous parvient par un autre biais (téléphone, e-mail, réseaux sociaux...) nous réalisons un signalement Betterstreet afin de pouvoir garder une trace des actions menées et analyser par la suite ce qui a fonctionné ou non, ce qui a pu être résolu ou non et donc réaliser une évaluation des interventions. Ces signalements sont reçus par l'agent constatateur ou par le service Travaux.

II.2.6. Communication

De manière générale à toutes thématiques, les canaux de communications sont le bulletin communal (trimestriel), la newsletter (toutes les deux semaines – petit article qui renvoie généralement vers le site), site internet, la page Facebook.

Spécifiquement à la propreté publique, nous communiquons entre 8 et 15 fois par an dans le bulletin, essentiellement des rappels du R.G.P concernant les déchets, les égouts, etc. et de temps en temps des publications plus précises sont réalisées lors d'activités extraordinaires du type « Be WAPP », nettoyage de rivière... Les retours des riverains (adultes entre 30 et 50 ans) sont majoritairement positifs, par exemple en remerciant le service travaux. Notons également la grande campagne de communications fin 2019-début 2020 concernant le passage aux poubelles à puce.

II.2.7. Répression

Au sein de notre commune, nous disposons d'un gardien de la paix habilité à constater toutes incivilités privées et qui consacre 25 % ETP, ainsi qu'un agent constatateur des infractions environnementales, habilité à constater toutes incivilités environnementales, celui-ci consacre 75 % ETP à la propreté publique.

Lorsque le constat d'une infraction est réalisé, un procès-verbal est réalisé par la Police Locale et transmis au Fonctionnaire Sanctionnateur, le contrevenant en reçoit également une copie. En fonction de l'infraction, le Fonctionnaire Sanctionnateur va décider du type de poursuite. Le contrevenant sera alors invité à payer l'amende ou disposera d'un potentiel recours auprès du Tribunal de Police.

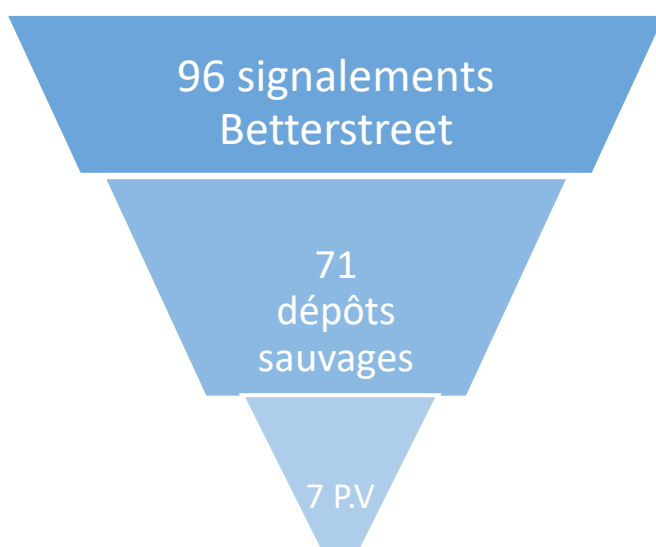
Les amendes sont très variables en fonction du type de comportement. Pour reprendre l'exemple des incivilités environnementales, les amendes varient en fonction de la catégorie dans laquelle elles se retrouvent :

- 50 € à 100.000 € pour une infraction de deuxième catégorie ;
- de 50 € à 10.000 € pour une infraction de troisième catégorie ;
- de 1 € à 1.000 € pour une infraction de quatrième catégorie.

Prenons le cas concret de l'incinération de déchets verts en dehors des réglementations ou encore le dépôt de déchets verts/résiduels. Ceux-ci relèvent de la deuxième catégorie. Une amende allant de 50 € à 100.000 € peut être demandée. Afin d'obtenir le Règlement Général de Police, celui-ci est disponible sur le site internet communal.

Notons également que nous avons acquis des caméras de vidéosurveillance (7) déplaçables à des endroits stratégiques afin de dissuader et d'identifier les contrevenants.

Bilan



Depuis le mois de janvier 2021, nous avons pu comptabiliser actuellement 96 signalements Betterstreet concernant les déchets (problème de collecte de déchets, et dépôts sauvages confondus) provenant tant de citoyens que des membres du personnel de la commune.

Concernant ces 96 signalements, 71 d'entre eux concernaient un dépôt sauvage. Sur les 71 concernant un dépôt sauvage en tant que tel, 7 ont fait l'objet de poursuites auprès de la police par manque d'éléments.

II.2.8. Grand Nettoyage de Printemps

Depuis 2015, notre commune collabore intensivement avec Be WaPP, pour une Wallonie Plus Propre, cette ASBL organise chaque année un Grand Nettoyage de Printemps au travers de l'ensemble des communes de Wallonie. Il s'agit de plusieurs journées où toute personne intéressée (écoles, associations, entreprises, citoyens, partis politiques, ...) peut s'inscrire afin de contribuer au nettoyage de sa commune par le biais de ramassage des déchets. Beauvechain s'inscrit donc dans cette dynamique de Wallonie plus propre mais s'inscrit également dans une démarche d'ouverture citoyenne quant à l'environnement et ce qui le compose.

La communication de l'évènement se fait via les réseaux sociaux, le site internet de la commune, dans la signature des e-mails des agents du Service Environnement, ... Une publication est réalisée sur le site internet résumant le nombre de participants, le nombre et le type de déchets récoltés, ...

Lors du Grand Nettoyage de Printemps 2019, nous avons réuni 455 participants, ceux-ci ont récolté 89 sacs tout venant, 33 sacs PMC, 3 sacs de bouteilles en verre... (voir ci-dessous).

Depuis la période Covid, l'évolution du nombre de participants est en très forte diminution.



Grand Nettoyage de Printemps 2019

II.2.9. Volontaires / Ambassadeurs

Actuellement, nous travaillons avec 42 Ambassadeurs de la propreté (divisés en 11 équipes). Au niveau technique, les sacs remplis de détritrus sont communiqués à la commune afin qu'ils soient récoltés par le service technique.

Au niveau du suivi administratif, le service environnement s'occupe de la gestion des différentes équipes (coordination toute l'année). Les volontaires agissent sur l'ensemble de la commune et sur certains sites réputés comme étant pollués (Fond des Loups, bulles à verres). Avant la crise sanitaire, les ambassadeurs de la propreté étaient invités par la commune de Beauvechain à participer au

drink avec sandwichs et produits locaux qui était organisé le samedi du Grand Nettoyage de Printemps.

II.2.10. Autres actions réalisées

Action 1	Macarons « ici commence la mer »
Pilier	Sensibilisation
Description	Placement de macarons émaillés « ici commence la mer » au niveau de 10 avaloirs classés comme étant « à risque », c'est-à-dire, régulièrement bouchés ou encrassés par des déchets. L'idée est de sensibiliser le citoyen au trajet parcouru par les eaux. En effet, les avaloirs ne mènent pas à « l'égout » contrairement aux croyances populaires. L'avaloir est chargé de récolter les eaux de pluies et de les déverser dans les cours d'eau
Planning	2020/2021
Partenaires mobilisés	Contrat de Rivière Dyle-Gette
Moyens	Financier : gratuit
Bilan quantitatif	10 macarons
Bilan qualitatif	Diminution d'avaloirs encrassés

Action 2	Participation à une action de nettoyage de rivières et des points noirs (rivières et terre)
Pilier	Participation/Sensibilisation
Description	Pendant plusieurs jours l'ASBL Aer Aqua Terra se rend dans les cours d'eau de la commune et dans les endroits très pollués (points noirs) afin de retirer les déchets s'accumulant depuis longtemps dans le lit, mais également aux abords. Une fois le nettoyage réalisé, les déchets récoltés sont exposés sur une bâche pour sensibiliser le citoyen
Planning	Fin juin 2022
Partenaires mobilisés	Aer Aqua Terra
Moyens	Financier : 5.000 €

Bilan quantitatif	2.130 kg de déchets sortis de La Néthen depuis 2017
Bilan qualitatif	Cours d'eau nettoyés

Action 3	Participation à une action de ramassage des déchets
Pilier	Participation/Sensibilisation
Description	Participer aux actions de nettoyage de la commune organisées par la Wallonie et/ou l'intercommunale en rassemblant des bénévoles et en ciblant des sites. Cela se réalise en collaboration avec Be WaPP fournissant le matériel nécessaire gratuitement aux différentes équipes. Au niveau technique, les sacs remplis de détritus sont communiqués à la commune afin qu'ils soient récoltés par le service technique. Au niveau du suivi administratif, le service environnement s'occupe de la communication au niveau local mais également de l'organisation de l'évènement sur place
Planning	Annuel
Partenaires mobilisés	Le Grand Nettoyage de Printemps, qui invite chaque année les communes et les Contrats de Rivière à participer à l'action de nettoyage et de sensibilisation. La cellule Be WaPP coordonne l'opération (matériel, sacs, assurance) et la commune se charge de l'évacuation des déchets
Moyens	Budget de la commune Apport du matériel de base par la cellule « Be WaPP » Les déchets sont mis dans le conteneur communal
Bilan quantitatif	Année 2021 : - 47 participants inscrits (le nombre d'inscrits ne reflète pas la présence réelle sur le terrain) - 14,5 sacs bleus - 13 sacs transparents - 1 châssis vitré
Bilan qualitatif	Certains participants deviennent ambassadeurs de la Propreté par la suite Sensibilisation des plus jeunes (participation des écoles)

Action 4	Gestion des déchets suite aux inondations
Pilier	Equipement
Description	Location de 27 conteneurs pour évacuer les terres et les déchets des inondations
Planning	Juillet-août 2021
Partenaires mobilisés	SORET Containers, (Région Wallonne, subsides en cours)
Moyens	16.117,62 € TVAC pour 27 conteneurs
Bilan quantitatif	/
Bilan qualitatif	Evacuation des terres et déchets des inondations

Action 5	Marathon de la propreté
Pilier	Participation/Sensibilisation
Description	- Mettre fin au sentiment d'impunité encore éprouvé par certains - Diminuer l'impact négatif sur l'environnement des déchets jetés dans la nature - Lutter contre l'augmentation des coûts de gestion des dépôts clandestins et des déchets sauvages - Améliorer la propreté de son territoire - Augmenter le bien-être des citoyens - Réduire le sentiment d'insécurité des citoyens
Planning	Le mercredi 24/11 : sensibilisation et distribution de cendriers, poubelles de poche et de sacs de déjections canines bureau par bureau du personnel communal + Mise à disposition du matériel à l'entrée de l'Administration pour les riverains
Partenaires mobilisés	Be WaPP
Moyens	Cendriers, poubelles de poche, sacs à déjections canines, rubalise, affiches prêtés/offerts par Be WaPP

Bilan quantitatif	/
Bilan qualitatif	La semaine du marathon de la propreté a eu lieu en même temps que la formation d'agent constatateur environnement donc peu d'actions ont pu être réalisées

Action 6	Label cimetière nature
Pilier	Participation/Sensibilisation
Description	La Région Wallonne propose aux communes de gérer de manière innovante leurs cimetières en y favorisant le développement de la nature et de la biodiversité. Nous ne tondons que deux ou trois fois par an entre les tombes non entretenues ce qui diminue la production de déchets verts
Planning	Poursuite de l'action depuis près de 10 ans
Partenaires mobilisés	Service Public de Wallonie
Moyens	500 € par cimetière
Bilan quantitatif	Labellisation des 8 cimetières de la commune
Bilan qualitatif	Diminution des déchets verts

Action 7	Formation Agent Constatateur des Infractions environnementales
Pilier	Répression
Description	Formation à l'Ecole de Police de Seraing. Celle-ci va permettre à l'agent constatateur de prêter serment devant le Tribunal de Première Instance afin de pouvoir rédiger des PV
Planning	La formation a eu lieu fin novembre 2021 L'assermentation est en attente de l'attestation de participation à la formation de la Région Wallonne
Partenaires mobilisés	Ecole de Police de Seraing, Région Wallonne
Moyens	160 € financés par la commune

Bilan qualitatif	/
Bilan quantitatif	/

II.2.11. Points faibles et pistes d'amélioration

Brève analyse critique de la situation actuelle sur base des points précédents : identifier les points faibles et les éventuelles pistes d'amélioration déjà évoqués à ce stade, que ce soit par rapport à la gestion opérationnelle, aux actions menées, au budget et/ou au temps consacrés.

Points faibles	Pistes d'amélioration
Manque de personnel administratif dédié à la propreté publique	Engagement de personnel administratif
Peu de verbalisation, peu de suivi réalisé, démotivation due au manque d'aboutissement de ces délits à des sanctions	Sensibiliser le fonctionnaire sanctionnateur provincial
Difficultés à identifier les auteurs de délits environnementaux, ce qui les poussent à recommencer leurs actes inciviques	Surveillance par caméra de certains sites problématiques
Pas assez de mobilisation de participants à des actions requérant des bénévoles	- Proposer aux marches ADEPS des activités de nettoyage - Organisation de la semaine de la propreté
Pas assez d'actions de sensibilisation et de communication qui touchent des publics spécifiques	Toucher un public plus large lors des actions de sensibilisation

II.3 Diagnostic de la propreté

II.3.1. Mesures quantitatives de la propreté

En adhérant au plan local de propreté, nous nous sommes engagés à réaliser quatre campagnes trimestrielles de mesures de la propreté publique. Nous avons débuté en novembre 2021. Les objectifs sont :

- Suivre l'évolution de la propreté et mesurer l'impact des actions
- Connaître le niveau de propreté en fonction des types de lieux et des types de nuisances
- Mesurer le délai de dégradation de la propreté après le nettoyage et par conséquent adapter les fréquences de nettoyage.

Pour avoir un échantillon le plus représentatif possible, nous avons choisi les lieux suivants :

N° du tronçon	Type de lieu	Localisation
1	Alentours d'école	Ecole communale de La Bruyère
2	Arrêts de transports en commun	Gare TEC de Hamme-Mille
3	Quartier commerçant	Chaussée de Louvain
4	Quartier commerçant	Chaussée de Louvain
5	Centre de village	Rue du Grand Brou
6	Centre de village	Rue de Beauvechain (facultatif)
6'	Centre de village	Rue de Gaët
7	Parking	Parking du magasin Carrefour à Hamme-Mille
8	Bord de route	Avenue des Combattants Beauvechain/La Bruyère
9	Espaces « naturels » fréquentés /parcs	Plaine de Jeux des Verts Horizons
10	Espaces « naturels » fréquentés /parcs	Place de la Bruyère
11	Quartier résidentiel	Rue Saint-Corneille
12	Quartier résidentiel	Rue des Acacias

Recensement du mois de novembre :

Récapitulatif des résultats de novembre 2021								
Récapitulatif par zone								
N° de la zone	Type de lieu	Localisation lieu	Date du recensement	Type de recensement	Nombre déchets sauvages	Nombre autres nuisances	Total nuisances	Appréciation de la zone
1	Alentours école	Rue Longue/Rue de l'Ecole	19/11/2021	Obligatoire	24	0	24	Sale
2	Arrêt de transports en commun (gare de bus)	Avenue du Centenaire	19/11/2021	Obligatoire	59	1	60	Très sale
3	Quartier commerçant	Chaussée de Louvain	19/11/2021	Obligatoire	62	1	63	Très sale
4	Quartier commerçant	Chaussée de Louvain	19/11/2021	Obligatoire	12	0	12	Propre
5	Centre de village	Rue du Grand Brou	19/11/2021	Obligatoire	9	0	9	Propre
6	Centre de village	Rue de Gaët	19/11/2021	Obligatoire	5	0	5	Très propre
7	Parking	Chaussée de Louvain	19/11/2021	Obligatoire	18	1	19	Sale
8	Bord de route	Avenue des Combattants	19/11/2021	Obligatoire	13	0	13	Propre

9	Espace naturel fréquent	Avenue des Cerisiers (plaine de jeux)	22/11/2021	Obligatoire	8	0	8	Propre
10	Espace naturel fréquent	Place de la Bruyère	19/11/2021	Obligatoire	3	0	3	Très propre
11	Quartier résidentiel	Rue Saint-Corneille	19/11/2021	Obligatoire	5	1	6	Propre
12	Quartier résidentiel	Rue des Acacias	19/11/2021	Obligatoire	4	1	5	Propre

Recensement du mois de février :

Récapitulatif des résultats de février 2022								
Récapitulatif par zone								
N° de la zone	Type de lieu	Localisation lieu	Date du recensement	Type de recensement	Nombre déchets sauvages	Nombre autres nuisances	Total nuisances	Appréciation de la zone
1	Alentours école	Rue Longue/Rue de l'Ecole	23/02/2022	Obligatoire	25	0	25	Sale
2	Arrêt de transports en commun (gare de bus)	Avenue du Centenaire	23/02/2022	Obligatoire	40	2	42	Sale
3	Quartier commerçant	Chaussée de Louvain	23/02/2022	Obligatoire	44	1	45	Très sale
4	Quartier commerçant	Chaussée de Louvain	23/02/2022	Obligatoire	15	0	15	Moyenne-ment propre
5	Centre de village	Rue du Grand Brou	23/02/2022	Obligatoire	14	0	14	Moyenne-ment propre
6	Centre de village	Rue de Gaët	23/02/2022	Obligatoire	6	0	6	Propre
7	Parking	Chaussée de Louvain	23/02/2022	Obligatoire	15	1	16	Moyenne-ment propre
8	Bord de route	Avenue des Combattants	23/02/2022	Obligatoire	30	0	30	Sale
9	Espace naturel fréquent	Avenue des Cerisiers (plaine de jeux)	23/02/2022	Obligatoire	3	0	3	Très propre
10	Espace naturel fréquent	Place de la Bruyère	23/02/2022	Obligatoire	11	0	11	Propre
11	Quartier résidentiel	Rue Saint-Corneille	23/02/2022	Obligatoire	0	0	0	Très propre
12	Quartier résidentiel	Rue des Acacias	23/02/2022	Obligatoire	1	1	2	Très propre

Recensement du mois de juin :

Récapitulatif des résultats de juin 2022								
Récapitulatif par zone								
N° de la zone	Type de lieu	Localisation lieu	Date du recensement	Type de recensement	Nombre déchets sauvages	Nombre autres nuisances	Total nuisances	Appréciation de la zone
1	Alentours école	Rue Longue/Rue de l'Ecole	17/06/2022	Obligatoire	16	0	16	Sale
2	Arrêt de transports en commun (gare de bus)	Avenue du Centenaire	17/06/2022	Obligatoire	11	0	11	Moyenne-ment propre
3	Quartier commerçant	Chaussée de Louvain	17/06/2022	Obligatoire	21	1	22	Sale
4	Quartier commerçant	Chaussée de Louvain	17/06/2022	Obligatoire	16	0	16	Moyenne-ment propre
5	Centre de village	Rue du Grand Brou	17/06/2022	Obligatoire	2	0	2	Propre
6	Centre de village	Rue de Gaët	17/06/2022	Obligatoire	4	0	4	Propre
7	Parking	Chaussée de Louvain	17/06/2022	Obligatoire	11	1	12	Sale
8	Bord de route	Avenue des Combattants	17/06/2022	Obligatoire	23	1	24	Sale
9	Espace naturel fréquent	Avenue des Cerisiers (plaine de jeux)	17/06/2022	Obligatoire	3	0	3	Très propre
10	Espace naturel fréquent	Place de la Bruyère	17/06/2022	Obligatoire	8	0	8	Propre
11	Quartier résidentiel	Rue Saint-Corneille	17/06/2022	Obligatoire	0	0	0	Très propre
12	Quartier résidentiel	Rue des Acacias	17/06/2022	Obligatoire	3	0	3	Très propre

Recensement du mois de septembre

Récapitulatif des résultats de septembre 2022								
Récapitulatif par zone								
N° de la zone	Type de lieu	Localisation lieu	Date du recensement	Type de recensement	Nombre déchets sauvages	Nombre autres nuisances	Total nuisances	Appréciation de la zone
1	Alentours école	Rue Longue/Rue de l'Ecole	05/09/2022	Obligatoire	12	0	12	Moyenne-ment propre
2	Arrêt de transports en commun (gare de bus)	Avenue du Centenaire	05/09/2022	Obligatoire	46	0	46	Très sale
3	Quartier commerçant	Chaussée de Louvain	05/09/2022	Obligatoire	28	0	28	Sale
4	Quartier	Chaussée de	05/09/2022	Obligatoire	18	0	18	Moyenne-

	commerçant	Louvain						ment propre
5	Centre de village	Rue du Grand Brou	05/09/2022	Obligatoire	3	0	3	Propre
6	Centre de village	Rue de Gaët	05/09/2022	Obligatoire	3	0	3	Propre
7	Parking	Chaussée de Louvain	05/09/2022	Obligatoire	16	1	16	Sale
8	Bord de route	Avenue des Combattants	05/09/2022	Obligatoire	10	0	10	Moyenne-ment propre
9	Espace naturel fréquent	Avenue des Cerisiers (plaine de jeux)	05/09/2022	Obligatoire	0	0	0	Très propre
10	Espace naturel fréquent	Place de la Bruyère	05/09/2022	Obligatoire	7	0	7	Propre
11	Quartier résidentiel	Rue Saint-Corneille	05/09/2022	Obligatoire	0	0	0	Très propre
12	Quartier résidentiel	Rue des Acacias	05/09/2022	Obligatoire	3	0	3	Très propre

II.3.2. Mesures qualitatives de la propreté

Analyse théorique de l'insalubrité publique

Comment interpréter cette croissance d'incivilités environnementales dans le contexte de propreté publique et pourquoi y répondre par la rédaction d'un tel plan ? Ces comportements peuvent être mis en lien avec deux théories criminologiques. Celles-ci peuvent être utilisées comme grille de lecture face à ces incivilités. Restons cependant critique face à de telles théories ! Elles sont utiles comme outils de compréhension, tout en gardant à l'esprit les limites qu'elles comportent.

➤ *La théorie des activités routinières (Cohen & Felson, 1978)*

Notre société actuelle a bien évolué. En effet, nous pouvons constater une sensibilisation croissante au respect de l'environnement, une information accrue à l'impact de nos comportements sur notre planète, nous avons même pu constater des rassemblements autour du réchauffement climatique... Tous ces comportements sont témoins d'un désir de conscientisation. Cependant, a contrario, nous observons une présence importante, si pas accrue, de dépôts clandestins et pollutions en tous genres.

Pour comprendre la présence de ce type de comportements délinquants, il est nécessaire d'observer la présence de trois facteurs dans un même temps :

- **Un délinquant motivé** : La perception de vivre dans une société où tout coûte cher et où nous n'avons plus le temps de rien faire.

▪ Une cible appropriée : La production de déchets et leur élimination. Un nouveau système de collecte de déchets en porte à porte a engendré une nouvelle tarification. En effet, une fois que le service minimum prévu dans le tarif est dépassé, cela a entraîné des coûts supplémentaires. De plus, l'élimination de certains déchets nécessite un tri spécifique, tel que par exemple le fait de se rendre au recyparc. Les déchets représentent donc une contrainte financière et temporelle.

▪ Une absence de gardien : Les endroits auxquels sont constatés des dépôts clandestins et autres pollutions sont principalement ciblés à proximité des bulles à verres, dans les champs ou encore sur une aire de repos. Ce sont des endroits peu visibles où il y a régulièrement une mise en retrait volontaire du site. Si ces endroits sont fréquentés, ils le sont rarement en durée, nous constatons donc une réelle absence de gardien.

Il est donc essentiel de travailler sur au moins un de ces facteurs car l'absence d'un d'entre eux va permettre de prévenir et enrayer l'incivilité. Nous rencontrons dès lors les trois axes « prévention, réaction et répression » permettant de travailler sur ces facteurs ; cela permettra d'illustrer la nécessité de constituer ce plan de propreté afin d'avoir un diagnostic clair de la situation et de pouvoir agir aux endroits précis concernés par ces délinquances.

➤ *La théorie de la vitre brisée ou de la voiture rayée (Kelling & Wilson, 1982)*

Cette théorie repose sur l'analogie au fait qu'une petite dégradation dans l'espace public va venir susciter une atteinte plus générale à l'environnement qui en relève. Le fait de ne pas intervenir laisse entendre que ce comportement est toléré ou non sanctionné, ce qui constitue le départ d'un cercle vicieux.

Dans le cas des dépôts sauvages, bien souvent un endroit qui est investi par les dépôts deviendra un lieu récurrent de nuisance. En effet, force est de constater que les bulles à verres restent un lieu de dépôt quasi quotidien. Le fait de devoir continuellement enlever ces déchets engendre un lassement auprès de tous, cependant il permet de jouer sur le fait que ce comportement n'est pas toléré et donc enrayer le processus de « théorie de la vitre brisée ».

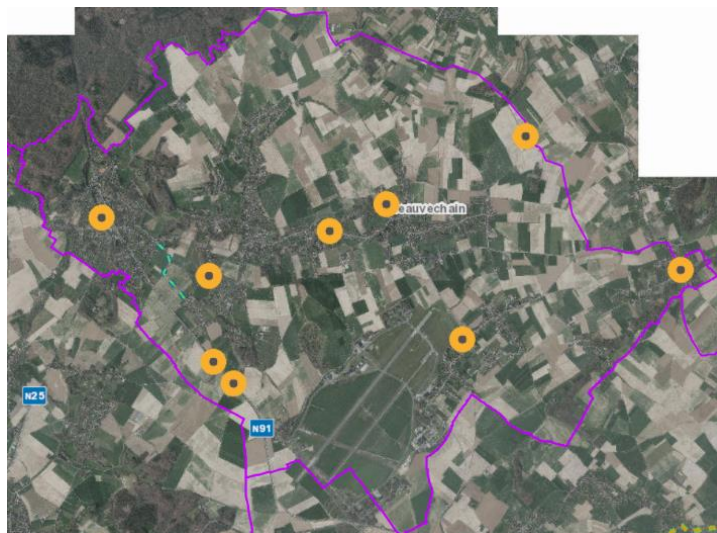
Il est donc important d'intervenir sur ces dépôts et de ne pas banaliser les pollutions diverses (jets de canettes, déjections canines, pollution des avaloirs...) car cela risque d'entraîner le renforcement de ces comportements.

Le plan de propreté intervient donc tant dans cet objectif que dans ce sens. L'objectif n'étant pas d'être dans la répression totale, mais d'éviter d'instaurer ce type de cercle vicieux et de faire véhiculer dans l'esprit de tous qu'aucune tolérance en matière de pollutions environnementales n'est acceptée. Cela rencontre tant l'objectif de prévention, que de réaction et répression cités ci-dessus.

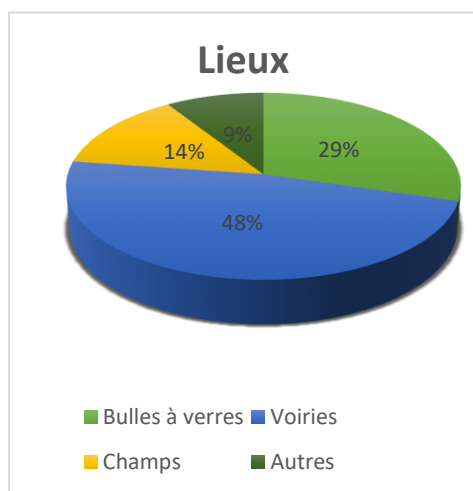
II.3.3. Points noirs de la commune

Au sein de notre commune nous avons pu cibler certains lieux où les dépôts sont hebdomadaires et majoritairement de même type. Nous retrouvons 7 lieux où nous retrouvons des dépôts récurrents, à savoir :

- Les bulles à verres de Hamme-Mille
- Les bulles à verres de L'Ecluse
- Les bulles à verres de Nodebais
- Les bulles à verres de Tourrines-la-Grosse
- Les bulles à verres de Beauvechain
- Les bulles à verres de La Bruyère
- L'aire de repos de la N91 à Nodebais, « Le Fond des Loups »
- Piste d'aviation de la Base Militaire au Bois des Burettes



Lieu du point noir	Type de lieu	Type de déchet	Fréquence d'apparition	Groupe-cible
Bulles à verres de Hamme-Mille	Parking commerçant	Dépôts clandestins, déchets sauvages, ...	Hebdomadaire/Mensuel	Acheteurs
Bulles à verres de l'Ecluse	Centre de village	Dépôts clandestins, déchets sauvages, ...	4/5x par an	Riverains
Bulles à verres de Nodebais	Alentours école	Dépôts clandestins, déchets sauvages, ...	4/5x par an	Riverains
Bulles à verres de Tourrines-la-Grosse	Centre de village	Dépôts clandestins, déchets sauvages, ...	4/5x par an	Riverains
Bulles à verres de Beauvechain	Centre de village	Dépôts clandestins, déchets sauvages, ...	4/5x par an	Riverains
Bulles à verres de La Bruyère	Alentours école	Dépôts clandestins, déchets sauvages, ...	4/5x par an	Riverains
Le Fond des Loups	Bord de route	Dépôts sauvages	Occasionnelle	Automobilistes
Piste d'aviation de la Base Militaire au Bois des Burettes	Espace vert	Dépôts sauvages	Occasionnelle	Agriculteurs



On observe donc que majoritairement les déchets (déchets ménagers, emballages alimentaires, mégots, canettes...) retrouvés proviennent de dépôts en voirie. En voirie il faut entendre, au bord des poubelles publiques, au coin d'une rue, mais aussi des dépôts de sacs anciennement conformes devant les maisons d'autres citoyens.

Concernant les bulles à verres, il s'agit majoritairement de celles situées à proximité de la chaussée de Louvain à Hamme-Mille, qui représente environ les trois-quarts des dépôts. Ces dépôts sont pour la plupart des déchets ménagers, ceux-ci sont recensés à peu près 2x par mois.

Un autre point qui est à aborder et qui est spécifique à notre commune concerne les cours d'eau et leurs atteintes. En effet, il en existe de nombreuses, appelées « points noirs ». Au sein de ces points noirs nous pouvons retrouver des rejets d'eaux usées, des pulvérisations à proximité du cours d'eau, des érosions de berges mais également de la pollution par la présence de déchets. Sur la commune de Beauvechain, nous retrouvons actuellement 168 points noirs qui sont en cours de résolution. Ceux-ci ont été répertoriés par le Contrat de Rivière Dyle-Gette et transférés au service cadre de vie de la commune.

Au sein de ces 166 points noirs au bord des cours d'eau, 53 relèvent de la problématique de déchets, il en va de dépôts en crête de berges, de déversages de déchets verts ou résiduels dans le lit du cours d'eau et encore bien d'autres atteintes... Nous retrouvons au sein de ces déchets, 21 classés prioritaires, dont 9 points noirs font l'objet de fortes détériorations.

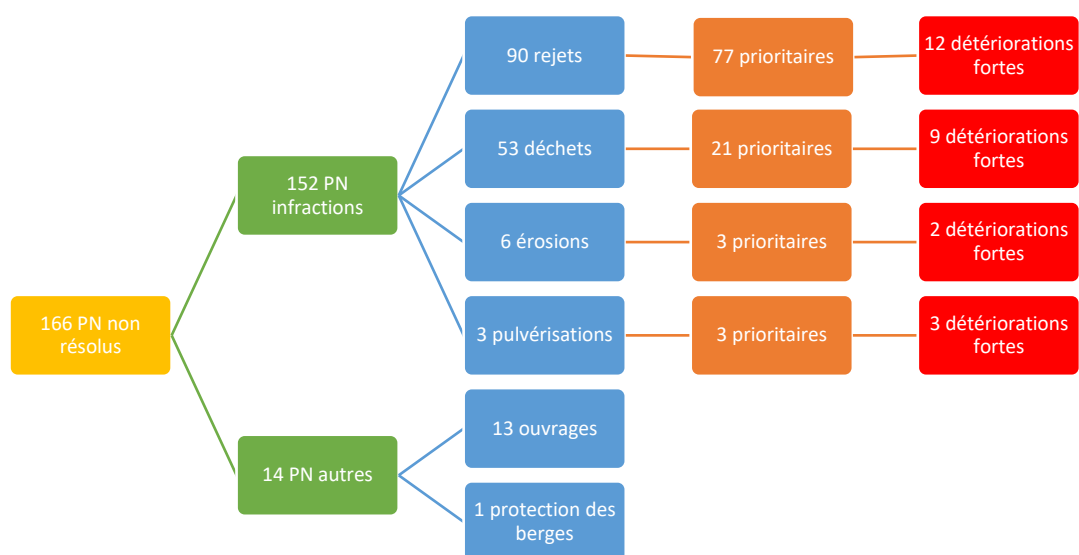


Tableau des points noirs de Beauvechain en 2021

II.4 Identification des partenaires potentiels

Tableau listant les partenaires potentiels

Partenaires potentiels	Type de partenariat	Objectif	Commentaire
Région Wallonne	Matériel, financier, technique	Mobiliser et sensibiliser les citoyens dans la gestion des déchets, aide aux financements	Appel à projets, subsides
ASBL Terre	Matériel, humain, technique	Améliorer la propreté aux abords des bulles à textiles	
Be WaPP	Matériel, technique	Fourniture de matériel, organisation des journées propretés Be WaPP	
Intercommunale → in BW	Matériel, financier, technique	Améliorer la gestion des déchets sur la commune	Partenariat pour le ramassage des poubelles et le nettoyage des bulles à verres
5 implantations scolaires (maternelles et primaires)	Humain	Toucher le public scolaire	Activités de sensibilisation avec les élèves
Police locale	Technique, humain	Répression	Collaboration et dialogue
Contrats de Rivière Dyle-Gette	Technique, financier, matériel	Améliorer la qualité de l'eau et préserver les ressources ainsi que les zones humides	Participation au financement de certains projets (nettoyage de rivières, actions de sensibilisation, ...) Elaboration de projets de sensibilisation
Associations environnementales → Aer Aqua Terra	Humain	Améliorer la propreté publique/la qualité de l'eau, sensibilisation	Nettoyage de rivières
Ambassadeurs de la propreté → Be WaPP	Humain	Lutte pour la propreté	Nettoyage de lieux publics
AEB (association Action Environnement Beauvechain)	Humain	Lutte pour la propreté	Nettoyage de l'environnement
Mouvement de jeunesse et autres membres du CCB	Humain	Lutte pour la propreté	Nettoyage de lieux publics

II.5 Conclusion du diagnostic

II.5.1. Analyse AFOM

Grille AFOM complétée

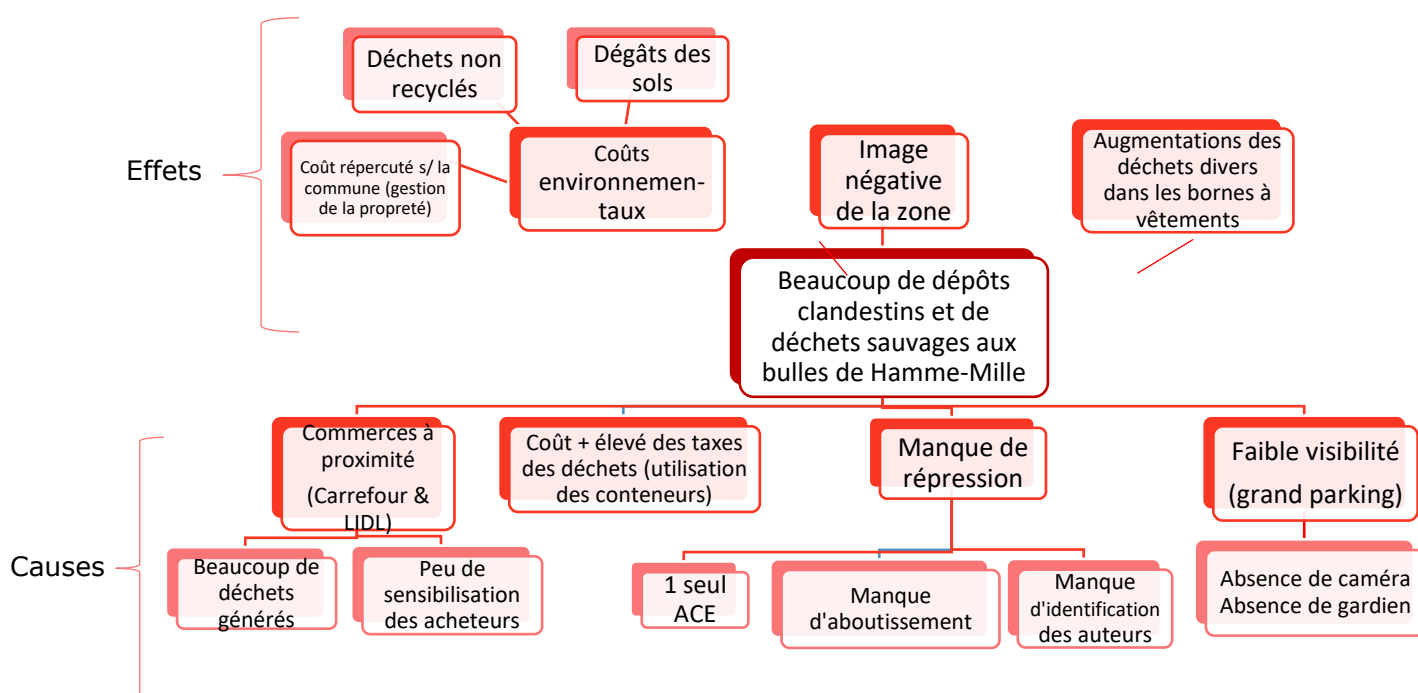
	Positif	Négatif
Interne	- Présence d'un agent constatateur et gardien de la paix au sein de la commune - Budget disponible pour l'acquisition de matériel de nettoyage (waders, gants jetables...) - Utilisation d'outils de planification et de rapportage (Betterstreet, Qeos) - Poubelles publiques en suffisance - PLP déjà initié et rédigé avant cet appel à projet	- Porteur de PLP dispose de peu de temps pour gérer ce projet - Nombreux services impliqués (ACE, Eco-conseiller, service travaux, gardien de la paix) - Manque de personnel généralisé - Difficulté d'identifier certains auteurs d'infractions environnementales - Pas assez de mise en valeur du travail des ambassadeurs de la propreté.
Externe	- Présence de nombreux ambassadeurs propreté (42) - Subsides pour l'achat des caméras - Nombreux partenaires actifs en matière de sensibilisation à la propreté	- Essoufflement de la mobilisation citoyenne lors des opérations de nettoyage depuis la crise sanitaire - Peu de sanction des infractions auprès du Fonctionnaire Sanctionnateur (très souvent avertissement ou non-lieu) - Une partie de la population reste insensible aux enjeux liés à la propreté publique

II.5.2. Arbres à problèmes et à objectifs

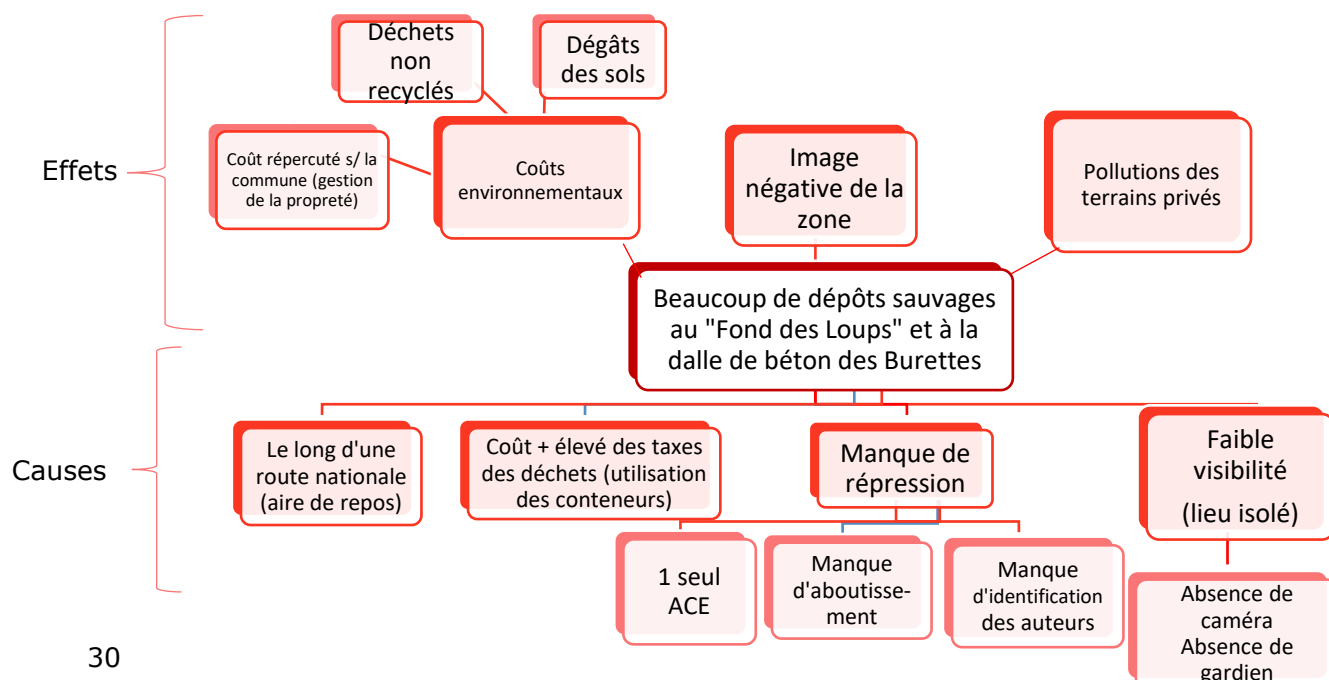
L'arbre à problèmes vise à identifier un problème central, ses effets et causes premières. Cet arbre à problèmes va permettre de réaliser l'arbre à objectifs qui lui succède. Il clarifie les objectifs essentiels d'une intervention voulant s'attaquer à ce problème central et les moyens pour l'atteindre.

Ces arbres à solutions vont donc alimenter le programme d'actions retenu en matière de propreté publique. Les problèmes centraux suivants ont été traités :

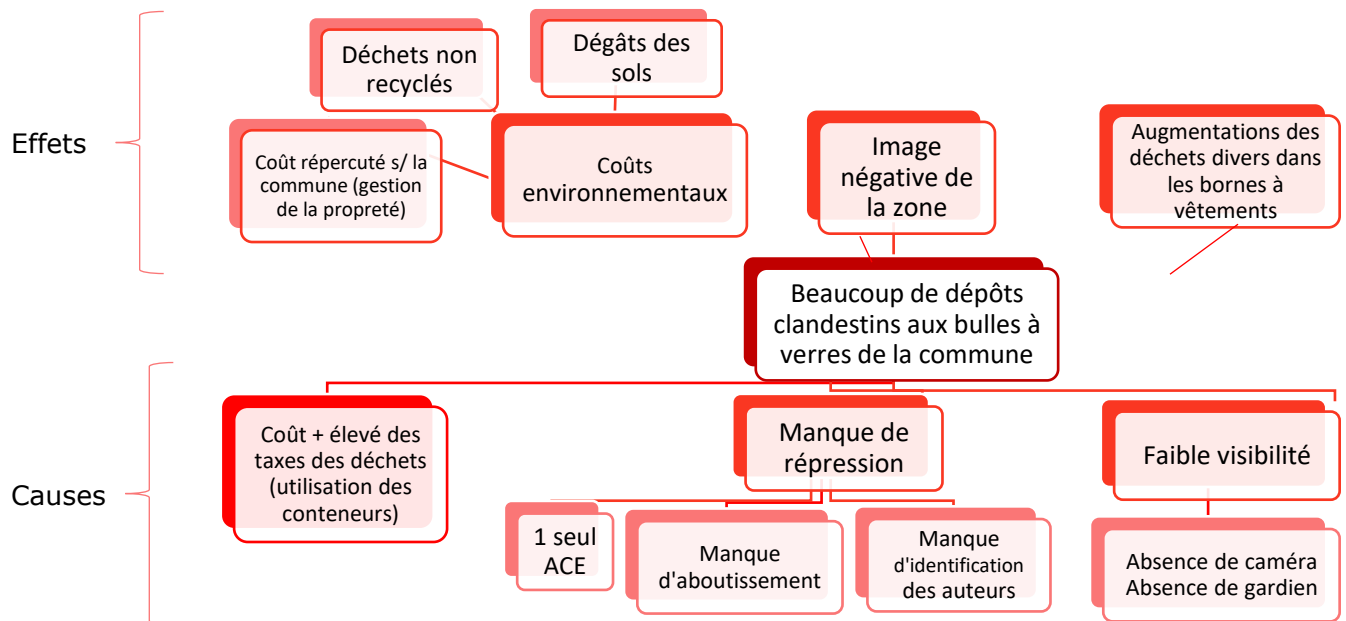
1) Arbre à problèmes concernant les bulles à verres de Hamme-Mille :



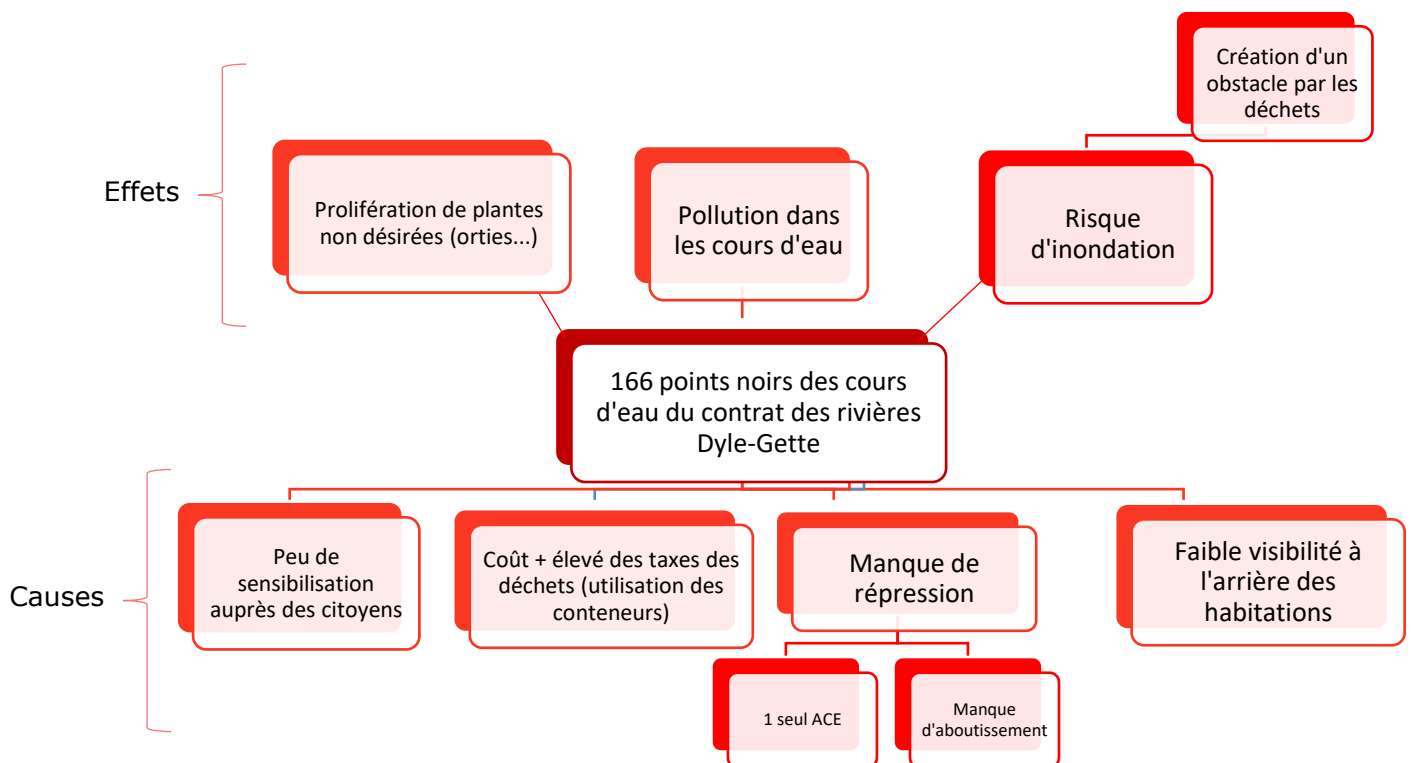
2) Arbre à problèmes concernant le lieu-dit du « Fond des Loups » et à la dalle de béton au Bois des Burettes :



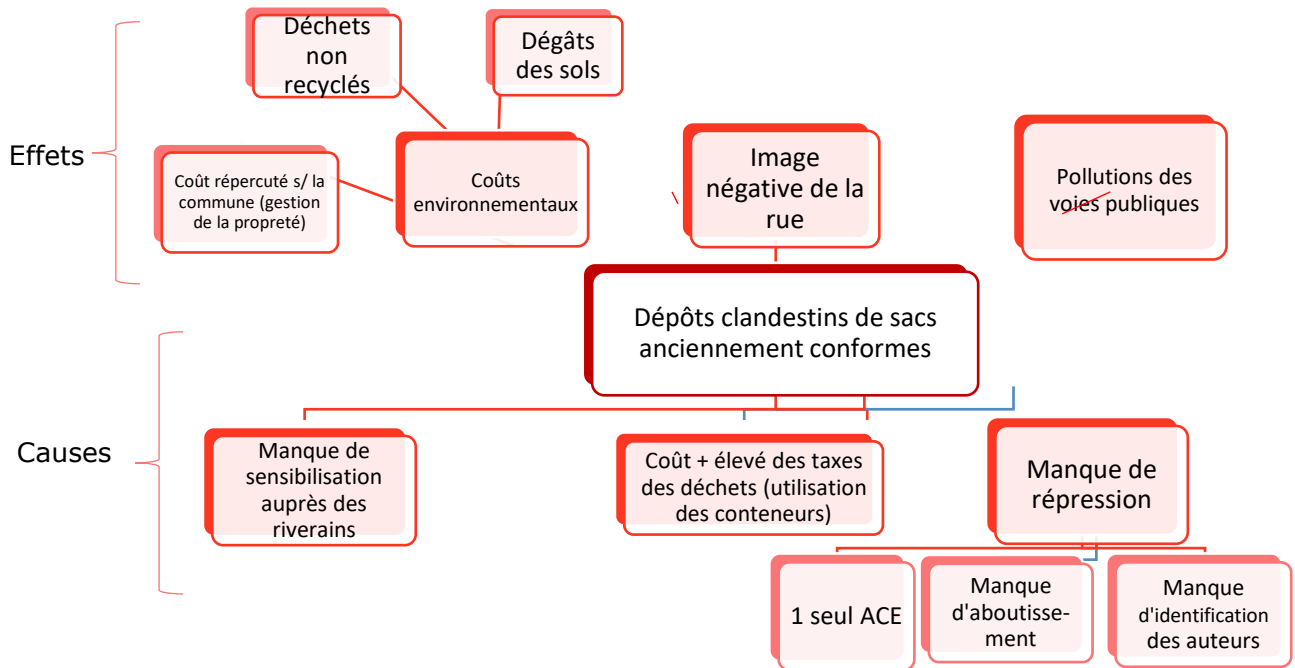
3) Arbre à problèmes concernant les bulles à verres de Beauvechain, La Bruyère, Tourinnes-la-Grosse, Nodebais et l'Ecluse :



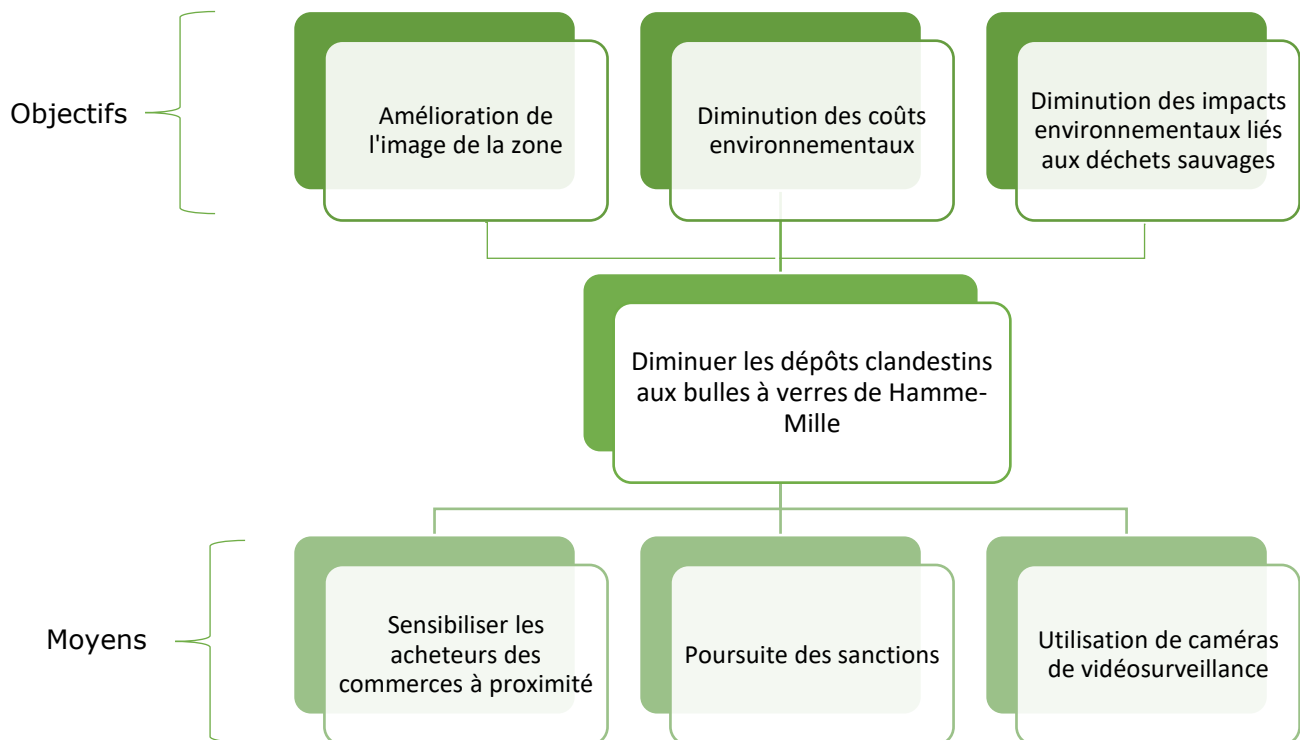
4) Arbre à problèmes concernant les points noirs des cours d'eau du contrat des rivières Dyle-Gette (dépôts de déchets sur les berges)



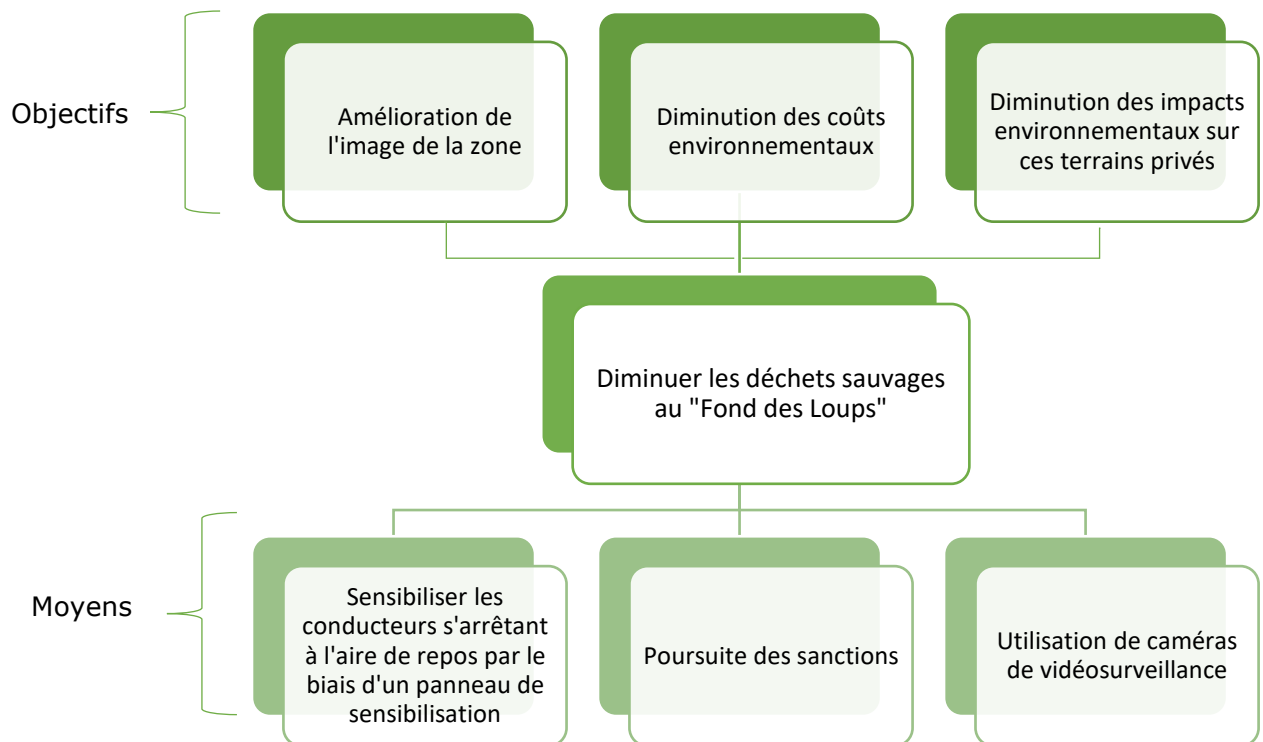
5) Arbre à problèmes concernant la problématique de dépôts de sacs anciennement conformes devant les habitations d'autres citoyens :



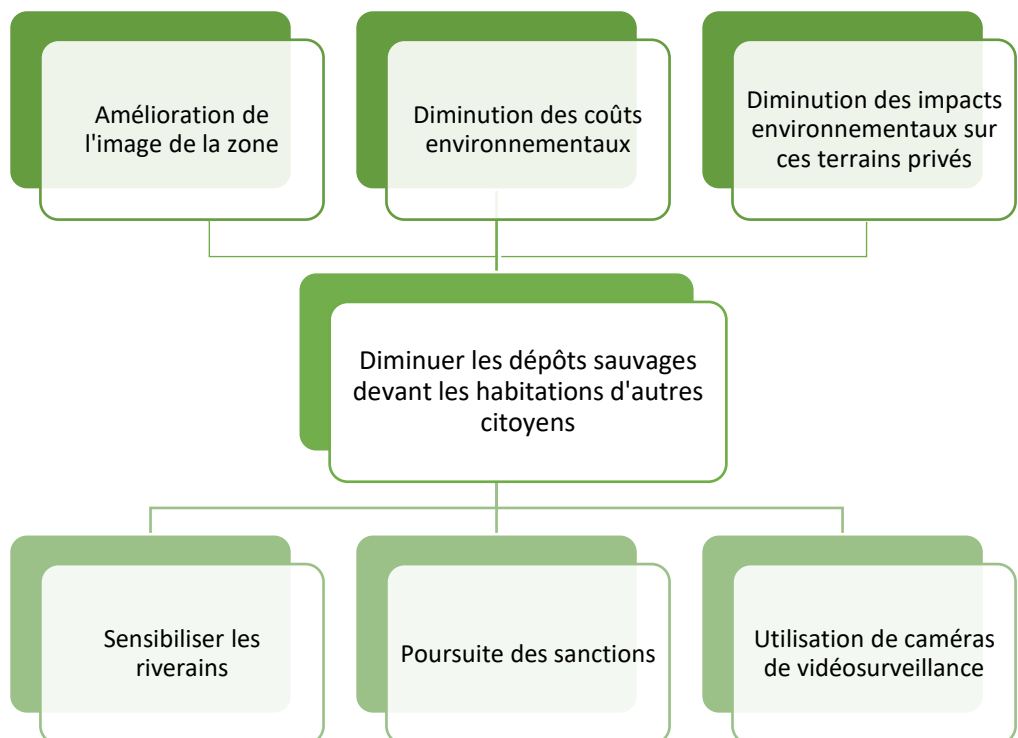
6) Arbre à objectifs concernant les bulles à verres de Hamme-Mille :



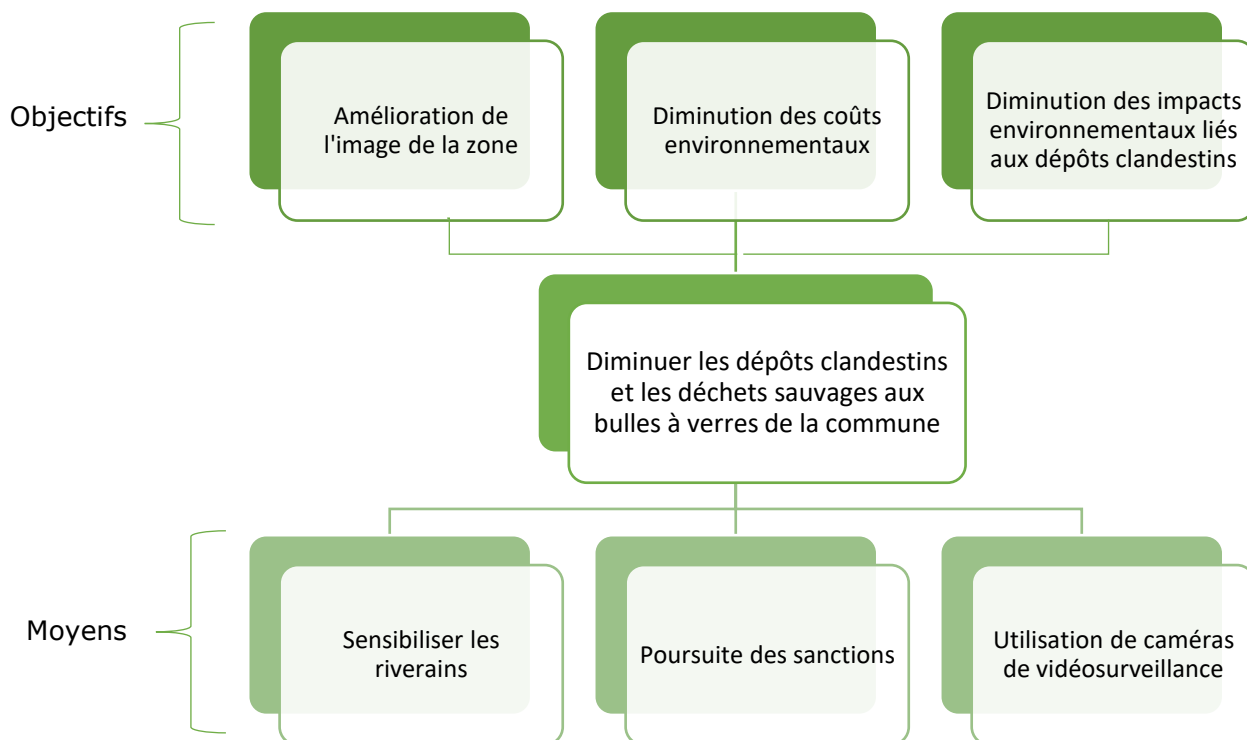
7) Arbre à objectifs concernant le lieu-dit du « Fond des Loups » :



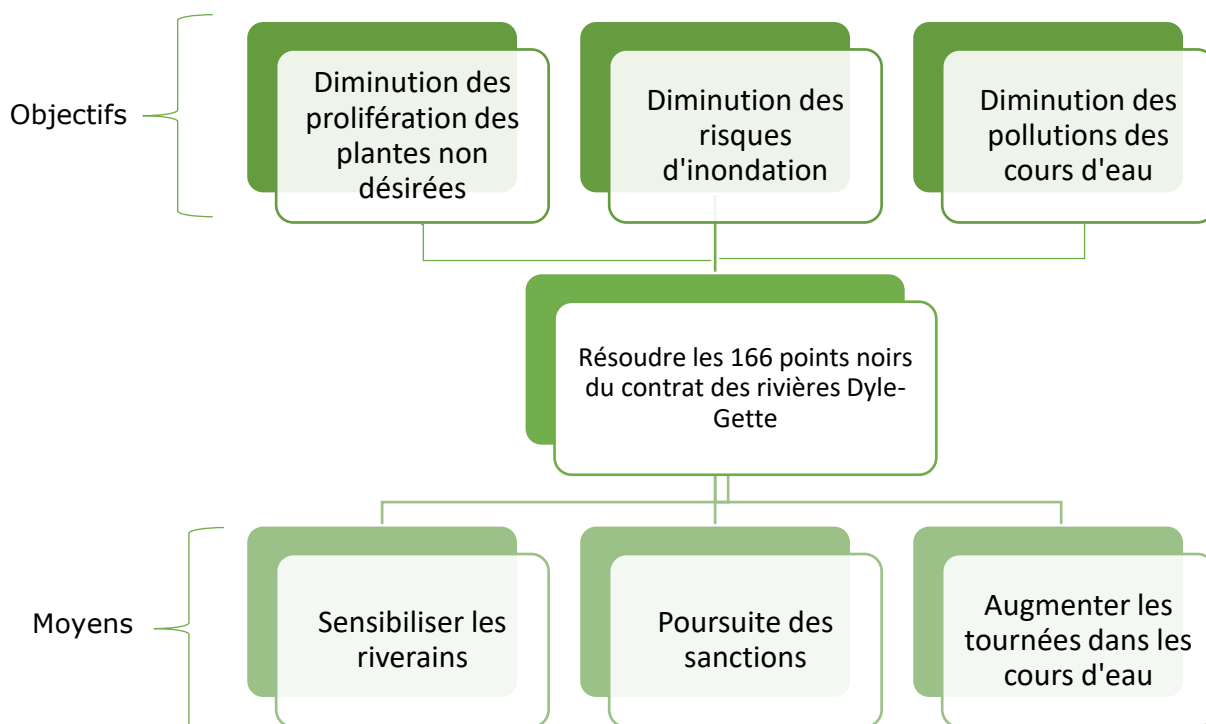
8) Arbre à objectifs concernant la problématique de dépôts de sacs anciennement conformes devant les habitations d'autres citoyens :



9) Arbre à objectifs concernant les bulles à verres de Beauvechain, La Bruyère, Tourinnes-la-Grosse, Nodebais et l'Ecluse



10) Arbre à objectifs concernant les points noirs des cours d'eau du contrat des rivières Dyle-Gette



III. Plan d'actions

Rappel : un lien doit être fait entre les problèmes identifiés dans le cadre du diagnostic et la stratégie communale (lieux/nuisances prioritaires et objectifs globaux de résultats et de moyens) et les actions associées retenues dans le plan d'actions.

III.1 Détermination de la stratégie de la commune

III.1.1. Lieux et/ou nuisances prioritaires

Sur base de l'inventorisation de la propreté réalisée dans la partie diagnostic de la propreté nous avons pu définir trois lieux et/ou nuisances à cibler prioritairement dans le programme.

En effet, il est intéressant de s'attaquer à ces lieux particulièrement sales car cela permettra premièrement une satisfaction citoyenne, et deuxièmement la propreté incitera au maintien de celle-ci.

Nous avons donc ciblé ces lieux :

Lieux prioritaires	Nuisances prioritaires
Les bulles à verres de la commune	Dépôts clandestins
L'aire de repos de la N91 à Nodebais, « Le Fond des Loups »	Déchets sauvages (canettes, bouteilles, emballages...)
Les cours d'eau de la commune	Dépôts clandestins, déchets sauvages, pollution, rejets...
Les voiries communales (poubelles publiques) et agricoles (champs)	Dépôts clandestins

Ainsi que les atteintes au cours d'eau qui se localisent au sein de La Nethen, Le Mille, Le Schoorbroeck, Le Nodebais.

Il s'agit principalement de dépôts sauvages de déchets divers pour les trois premiers lieux, et quasi exclusivement des dépôts de déchets verts en bord de berges pour les cours d'eau.

Les lieux et nuisances prioritaires ont été définis en tenant compte des points noirs identifiés et du panel multi-acteurs (séquence 4). Ainsi, les citoyens ont permis de conforter les lieux et nuisances ciblés.

III.1.2. Détermination des objectifs globaux de résultats et de moyens

Ces objectifs sont fixés à la fois en tenant compte des lieux prioritaires et points noirs déterminés et des actions qui seront mises en œuvre.

Lors de l'élaboration du diagnostic, différents freins et besoins ont été identifiés, c'est-à-dire :

- Evolution des mentalités (une partie de la population reste encore insensible aux enjeux liés à la propreté publique) ;
- Présence d'ambassadeurs de la propreté mais manque de coordination et de mise en valeur de leur travail ;
- La communication sur le thème de la propreté publique n'est pas suffisante ;
- Collaboration avec la police en matière de répression est existante mais pourrait être améliorée (manque de procédures claires) ;

Sur cette base, trois grands objectifs globaux sont poursuivis dans le cadre du Plan Local de Propreté :

- Améliorer la communication et optimiser la collaboration entre les acteurs ;
- Informer et sensibiliser les citoyens à la propreté publique ;
- Lutter concrètement contre les points noirs définis dans le diagnostic.

Sur base des besoins de la commune et des freins identifiés dans le diagnostic, voici les objectifs globaux de résultats (impacts) nuisance par nuisance (ou typologie de lieu par typologie de lieu) et de moyens pour l'ensemble du plan en matière de propreté publique, assortis d'une valeur cible.

1. Diminuer de minimum 30% le nombre de déchets sauvages sur l'espace public à l'échéance 2024 par rapport à 2022.

Pour atteindre cet objectif nous comptons :

- Sensibiliser et communiquer vers les citoyens via différents canaux comme les réseaux sociaux, le bulletin communal, la presse locale, etc. mais aussi en distribuant et mettant à disposition à l'accueil de l'administration des gadgets (cendrier de poche, poubelle pour voiture fournis par BeWaPP).
- Mettre en place avec les établissements scolaires de l'entité différents projets de sensibilisation mais aussi d'actions dans et autour de l'école.
- Participer au Grand Nettoyage de Printemps.
- Soutenir les ambassadeurs de la propreté.

L'évaluation de l'objectif sera faite via l'outil Clic-4-WaPP.

2. Diminuer de minimum 20 % le nombre de dépôts sauvages/ clandestins sur l'espace public à l'échéance 2024 par rapport à 2022.

Pour atteindre cet objectif nous comptons :

- Sensibiliser et communiquer vers les citoyens via différents canaux comme les réseaux sociaux, le bulletin communal, la presse locale, etc.
- Placer des caméras de surveillance mobiles aux abords des différents points noirs (pour la répression).
- Verbaliser et poursuivre les sanctions.

L'évaluation de l'objectif sera faite via l'outil Clic-4-WaPP.

3. Diminuer de minimum 20 % les 166 points noirs du contrat des rivières Dyle-Gette aux abords des cours d'eau à l'échéance 2024 par rapport à 2022.

Pour atteindre cet objectif nous comptons :

- Sensibiliser et communiquer vers les citoyens via différents canaux comme les réseaux sociaux, courriers nominatifs, le bulletin communal, la presse locale, etc.
- Verbaliser et poursuivre les sanctions.

L'évaluation de l'objectif sera faite lors de la tournée du Contrat de rivière

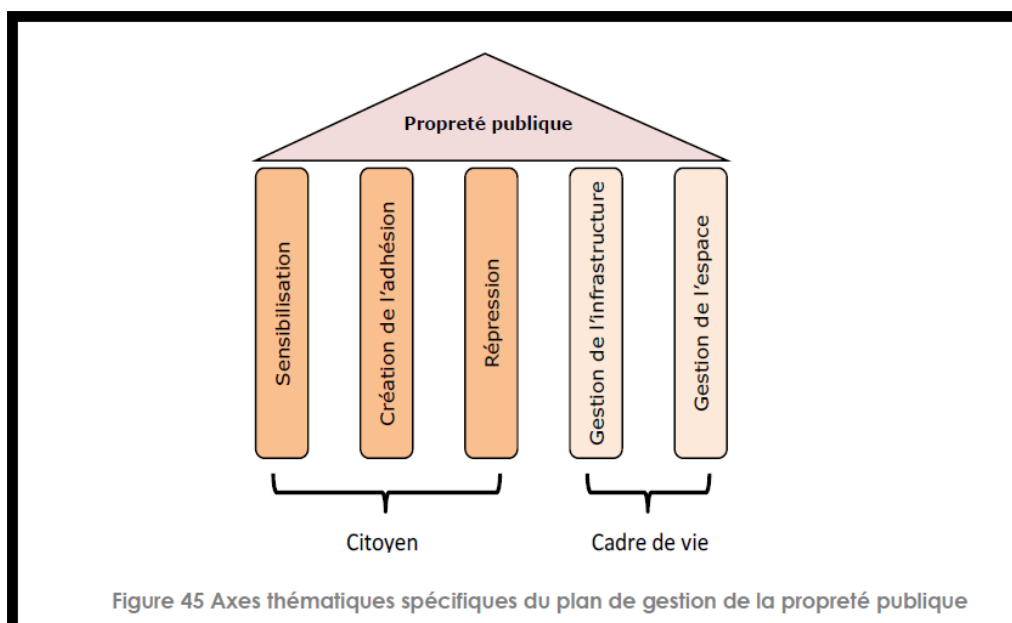
III.2 Elaboration du plan d'actions

III.2.1. Durée de mise en œuvre du plan local de propreté

La durée de mise en œuvre du plan local de propreté est de 2 ans (fin 2022 à fin 2024). Cette durée est déterminée en fonction des objectifs fixés, des moyens (humains et financiers) disponibles pour la mise en œuvre des actions et de la législation.

III.2.2. Sélection des actions et priorisation

Les cinq piliers d'actions sont importants à combiner lorsqu'on aborde la lutte contre la malpropreté. Tous les piliers d'actions doivent être couverts par au moins une nuisance et/ou un lieu. Certaines actions, appelées actions transversales, feront appel à plusieurs piliers.



1. La communication/sensibilisation, invitant à un changement de comportement et de mentalité (Ex : articles dans le bulletin communal, sur les réseaux sociaux, dans la presse, placement de panneaux dans les rues ou sur des sites nettoyés, animations dans les écoles...). Pour que le message proposé aux citoyens soit unique et cohérent, il conviendra de coordonner les actions de communication et de sensibilisation avec les différents acteurs et de travailler sous une bannière commune (par ex. la bannière 'Wallonie Plus Propre').

2. L'infrastructure et l'équipement, passant par l'investissement dans du matériel de nettoyage, l'aménagement des espaces publics facilitant les gestes de propreté (Ex : adaptation du nombre de poubelles publiques en fonction des besoins, installation de bulles à verres enterrées, installation d'un revêtement en dur (dalle) sous les bulles à verre, installation de canisites...) ainsi que par l'orchestration des différents efforts opérationnels (Ex : réorganisation du service de propreté, augmentation de la flexibilité des horaires et des fréquences des services de nettoyage...).

3. La participation (Ex : organisation d'actions de ramassage des déchets, de plogging ...) ayant pour objectif le développement d'une adhésion et d'une participation dans la gestion de l'espace public, pousser les citoyens à s'approprier leur cadre de vie et à s'investir pour le conserver dans un état de propreté acceptable.

4. La gestion de l'espace, visant à améliorer les lieux de vie, réduire les zones à l'abandon et à créer un environnement agréable qui incite à le préserver (Ex : parterres de fleurs, décoration des espaces publics, enlèvement systématique des graffitis, etc.).

5. La répression (Ex : via l'engagement d'un agent constatateur, la formation des agents, l'adoption d'un nouveau règlement communal de Police, le placement de caméras sur les zones à dépôts clandestins réquents...), signifiant l'augmentation des constatations, la distribution d'avertissements, de sanctions, mais également la médiation. Il s'agit d'atteindre le public peu sensibilisé à la propreté publique.

Piliers	Action (n° et nom)	Nuisance(s) ciblée(s)
Sensibilisation	Action n°6 - Communication et sensibilisation de la propreté sur les réseaux sociaux	Les dépôts sauvages et clandestins, les déchets sauvages
Création de l'adhésion	Action n°2 - Participation à une	Les dépôts sauvages et clandestins, les déchets

	action de ramassage des déchets Action n°1 – Ambassadeurs de la Propreté	sauvages
Répression	Action n°5 - Installation des caméras de vidéosurveillance	Les dépôts sauvages et clandestins, les déchets sauvages
Gestion de l'infrastructure	Action n°3 - Eté solidaire, je suis partenaire	Les dépôts sauvages et clandestins, les déchets sauvages
Gestion de l'espace	Action n°4 - Participation à une action de nettoyage de rivière	Les dépôts sauvages et clandestins, les déchets sauvages

III.2.3. Planning des actions du plan

Année	2023												2024											
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Action 1																								
Action 2																								
Action 3																								
Action 4																								
Action 5																								
Action 6																								

III.2.4. Moyens consacrés pour la mise en œuvre du plan d'actions

- Moyens financiers : 23.150,00 €
- Moyens humains : L'agent constatateur, porteur du PLP, n'est engagé qu'à mi-temps à cette fonction et un mi-temps en tant que gardienne de la paix.
- Moyens techniques : acquisition d'outils, de matériel, formation, communication...

Actions	Moyens financiers		Moyens Humains	Matériel
	Budget communal	Autre (subsidés / aides / ...)	Personnel communal	
1. Ambassadeur de la propreté	2022 : / 2023 : / 2024 : /	2022 : matériel fournis par BeWaPP 2023 : matériel fournis par BeWaPP 2024 : matériel fournis par BeWaPP	2022 : / 2023 : / 2024 : /	Matériels de ramassage, gants, sacs poubelles...
2. Participation à une action de ramassage des déchets	2022 : / 2023 : / 2024 : /	2022 : matériel fournis par BeWaPP 2023 : matériel fournis par BeWaPP 2024 : matériel fournis par BeWaPP	2022 : 4 jours 2023 : 4 jours 2024 : 4 jours	Matériels de ramassage, gants, sacs poubelles...
3. Eté solidaire	2022 : 0 € 2023 : 0 € 2024 : 0 €	2022 : 3430 € 2023 : infos en avril 2023 2024 : infos en 2024	2022 : 10 jours 2023 : infos en avril 2023 2024 : infos en 2024	Matériels de ramassage, gants, sacs poubelles...

4. Participation à une action de nettoyage de rivière	2022 : / 2023 : / 2024 : /	2022 : / 2023 : / 2024 : /	2022 : plusieurs jours 2023 : plusieurs jours 2024 : plusieurs jours	Matériels techniques de Aer Aqua Terra
5. Installation des caméras de vidéosurveillance	2022 : 1238,43 € 2023 : / 2024 : /	2022 : 2801,52 € 2023 : / 2024 : /	2022 : 1 ETP 2023: 1 ETP 2024: 1 ETP	- Caméra, - Boîtier antivol, anti-casse - Câble antivol autobloquant - Cadenas antivol - Pile lithium - Carte mémoire 32Go
6. Communication et sensibilisation de la propreté sur les réseaux sociaux	2022 : / 2023 : / 2024 : /	2022 : / 2023 : / 2024 : /	2022 : 1 ETP 2023 : 1 ETP 2024 : 1 ETP	Un ordinateur
Total	2022 : 1238,43 € 2023 : X € 2024 : X € TOTAL : 1238,43€	2022 : 6231,52 € 2023 : X € 2024 : X € TOTAL : 6231,52€	2022 : 2 ETP 2023 : 2 ETP 2024 : 2 ETP TOTAL : 2 ETP	

Synthèse des tâches des services communaux impliqués dans la gestion de la propreté

Services impliqués	Tâches attribuées	Personnes du service responsable de la tâche	Temps à consacrer aux tâches
Service Environnement	Gestion du PLP, placement des caméras + analyse des images, résolutions des Points Noirs du Contrat de rivière Dyle-Gette, constatation des infractions...	Péroline Maréchal, agent constatateur environnemental	0,5 ETP
Service Environnement	Gestion et suivi des actions du Grand Nettoyage de Printemps, du nettoyage Aer Aqua Terra...	Vincent Bulteau, conseiller en Environnement	1 ETP
Service Technique	Nettoyage du territoire, récupération des dépôts clandestins,...	Ouvriers du Service technique	+ - 4 ETP
Service Communication	Communiquer sur la propreté	Stéphanie Jacques, chargée de communication	1 ETP

Synthèse des partenaires mobilisés pour la mise en œuvre des actions du plan :

Partenaires potentiels	Mobilisés pour les actions
Région Wallonne	N°5 et N°3
Be WaPP	N°1, N°2, N°5, N°6
Associations environnementales → Aer Aqua Terra	N°4
Ambassadeurs de la propreté → Be WaPP	N°1

III.2.5. Description des actions retenues

Titre de l'action	1. Ambassadeur de la propreté
Pilier	Participation/sensibilisation
Lieu(x) cibles	Sur l'ensemble de la commune et sur certains sites réputés comme étant pollués (fond des loups, bulles à verres)
Nuisance(s) cibles	Les dépôts sauvages et clandestins
Objectifs	Objectif de résultat : diminuer de minimum 30% le nombre de déchets sauvages sur l'espace publique à l'échéance 2024 par rapport à 2022. Objectif de moyen : - réaliser une fois par an un drink avec les ambassadeurs de la propreté pour les remercier lors du Grand Nettoyage de Printemps. - communiquer une fois par an les résultats des récoltes réalisés par les ambassadeurs de la propreté
Description de l'action	Communication au moins une fois par an concernant les ambassadeurs de la propreté. Nettoyage sur initiative citoyenne en collaboration avec BeWaPP fournissant le matériel nécessaire gratuitement aux différentes équipes. Au niveau technique, les sacs remplis de détritus sont communiqués à la commune afin qu'ils soient récoltés par le Service Technique. Au niveau du suivis administratif, le Service Environnement s'occupe de la gestion des différentes équipes (coordination toute l'année)
Porteur de l'action	Service Environnement de la commune
Partenaires prévus	BeWAPP, citoyens et le Service Technique de la commune
Plannig de mise en oeuvre	Toute l'année
Expériences	Le grand Nettoyage de Printemps, qui invite chaque année les communes et les Contrats de Rivière à participer à l'action de nettoyage et de sensibilisation. La cellule Be WaPP coordonne l'opération (matériel,

	sacs, assurance) et la commune se charge de l'évacuation des déchets		
Moyens prévus	Moyens humains : entre 40 et 50 ambassadeurs Moyens financiers : 0 € Matériels : Matériels de ramassage, gants, sacs poubelles...		
Indicateurs de suivi de l'action			
	Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul
	Indicateurs de résultat		
	la quantité de déchets ramassés (sacs)	1x/an	Le service Technique de la Commune
	Indicateurs de moyen		
	Nombres d'équipes participant à ces actions	11 équipes sans actions spécifiques	Le Conseiller en Environnement

Titre de l'action	2. Participation à une action de ramassage des déchets
Pilier	Participation/sensibilisation
Lieux cibles	Sur l'ensemble de la commune et sur certains sites réputés comme étant pollués (fond des loups, bulles à verres)
Nuisances cibles	Les dépôts sauvages et clandestins
Objectifs	Objectif de résultat : diminuer de minimum 30% le nombre de déchets sauvages sur l'espace publique à l'échéance 2024 par rapport à 2022. Objectif de moyen : - réaliser une fois par an un drink avec les ambassadeurs de la propreté pour les remercier lors du Grand Nettoyage de Printemps - communiquer une fois par an les résultats des récoltes réalisés par les ambassadeurs de la propreté
Description de l'action	Participer aux actions de nettoyage de la commune organisées par la Wallonie et/ou l'intercommunale en rassemblant des bénévoles et en

	ciblant des sites. Cela se réalise en collaboration avec BeWAPP fournissant le matériel nécessaire gratuitement aux différentes équipes. Au niveau technique, les sacs remplis de détritus sont communiqués à la commune afin qu'ils soient récoltés par le service Technique. Au niveau du suivi administratif, le service Environnement s'occupe de la communication au niveau local mais également de l'organisation de l'évènement sur place		
Porteur de l'action	Le Service Environnement de la commune		
Partenaires prévus	BeWaPP, citoyens et le service Technique		
Plannig de mise en oeuvre	À la fin du mois de mars de chaque année. Il faut faire la promotion du GNP 1 mois avant la date précise		
Expériences	Le grand Nettoyage de Printemps, qui invite chaque année les communes et les Contrats de Rivière à participer à l'action de nettoyage et de sensibilisation. La cellule Be WaPP coordonne l'opération (matériel, sacs, assurance) et la commune se charge de l'évacuation des déchets		
Moyens prévus	Moyens humains : +- 200 personnes Moyens financiers : 0 € Matériels : Matériels de ramassage, gants, sacs poubelles...		
Indicateurs de suivi de l'action	Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul
	Indicateurs de résultat		
	la quantité de déchets ramassés (sacs)	1x/an	Le service Technique de la Commune
	Indicateurs de moyen		
	Nombres d'équipes participant à ces actions	1x/an	Le service Environnement de la Commune

Titre de l'action	3. Eté solidaire, je suis partenaire
Pilier	Infrastructure et équipement
Lieux cibles	Sur l'ensemble de la commune
Nuisances cibles	Les dépôts sauvages et clandestins
Objectifs	Objectif de résultat : diminuer de minimum 30% le nombre de déchets sauvages sur l'espace public à l'échéance 2024 par rapport à 2022. Objectif de moyen : sensibiliser le jeune public à la malpropreté et augmenter l'entretien de la propreté publique. Impliquer les adolescents dans la réflexion citoyenne concernant la propreté publique.
Description de l'action	Les jeunes ramassent les déchets abandonnés en bordure de voirie comme dans les zones en fauchage tardif; par ailleurs, ils réparent et remplacent aussi du mobilier urbain vandalisé, etc.
Porteur de l'action	Le service de la Jeunesse de la commune
Partenaires prévus	Citoyens de la commune (jeune et grand public)
Planning de mise en oeuvre	Juillet-Août de chaque année
Expériences	/
Moyens prévus	Moyens humains : +- 10 adolescents Moyens financiers : +- 3.500,00 € (490€ par jeune) Matériels : Matériels de ramassage, gants, sacs poubelles,...

Indicateurs de suivi de l'action	Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul
	Indicateurs de résultat		
	Quantité de déchets récoltés fin de l'été	1x/an	Le service Technique de la commune
	Indicateurs de moyen		
	Nombres de jeunes y participant	1x/an	Le service Jeunesse de la commune

Titre de l'action	4. Participation à une action de nettoyage de rivière
Pilier	Gestion de l'espace, sensibilisation, participation
Lieux cibles	Sur l'ensemble des cours d'eau présents dans la commune
Nuisances cibles	Les dépôts sauvages et clandestins
Objectifs	Dépolluer nos cours d'eau, les entretenir, mais inviter également à préserver ces espaces une fois nettoyés et sensibiliser le citoyen.
Description de l'action	Pendant plusieurs jours l'ASBL Aer Aqua Terra se rend dans les cours d'eau de la commune afin de retirer les déchets s'accumulant depuis longtemps dans le lit, mais également aux abords. Une fois le nettoyage réalisé, les déchets récoltés sont exposés sur une bâche pour sensibiliser le citoyen.
Porteur de l'action	Le service Environnement de la commune.
Partenaires prévus	Aer Aqua Terra
Plannig de mise en oeuvre	Juin/juillet de chaque année

Expériences	/		
Moyens prévus	Moyens financiers : / Moyens humains : / Matériel : Matériels techniques de Aer Aqua Terra		
Indicateurs de suivi de l'action	Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul
	Indicateurs de résultat		
	Quantité de déchets sortis de l'eau	1x/an	Aer Aqua Terra et le service Technique de la commune
	Indicateurs de moyen		
	Nombre de personnes participant à cette action	1x/an	Aer Aqua Terra et le service Environnement de la commune

Titre de l'action	5. Installation des caméras de vidéosurveillance
Pilier	Répression
Lieu(x) cibles	Aux points noirs de la commune
Nuisance(s) cibles	Les dépôts sauvages et clandestins
Objectifs	Objectif de résultat : diminuer de minimum 20 % le nombre de dépôts sauvages/clandestins sur l'espace public à l'échéance 2024 par rapport à 2022. Objectifs de moyens : placer 7 caméras de vidéosurveillance.
Description de l'action	- Marché public, - Analyse des offres, - Acquisition des caméras, - Analyse des risques, - Proposition de résolution au Conseil communal,

	- Placement des caméras par le service Technique, - Analyse des images par l'agent constatateur. Le placement de ces caméras permettra de connaître l'augmentation des constatations, la distribution d'avertissements, de sanctions...																					
Porteur de l'action	La commune – Agent constatateur Environnementale																					
Partenaires prévus	- Agent sanctionneurs (Bon suivi des PV) - Région Wallonne (subsidés) - Service travaux (nettoyage)																					
Plannig de mise en oeuvre	Achat des caméras: 1er trimestre 2022 Placement des caméras : février 2023																					
Expériences	/																					
Moyens prévus	Moyen financier : +- 20.000,00€ Moyen humain : - 0,5 ETP pour le placement/déplacement des caméras par le service Technique - 0,5 ETP pour le visionnage des images + rédaction des PV par l'Agent constatateur Environnemental Moyen technique : 1 véhicule, 1 échelle...																					
Indicateurs de suivi de l'action	<table><thead><tr><th>Indicateurs</th><th>Fréquence de suivi</th><th>Source / méthode de calcul</th></tr></thead><tbody><tr><td colspan="3">Indicateurs de résultat</td></tr><tr><td>Nombre de dépôts sauvages et clandestins</td><td>1x/semaine</td><td>L'Agent Constatateur</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="3">Indicateurs de moyen</td></tr><tr><td>Nombre de visionnage</td><td>1 à 2x/mois</td><td>L'Agent Constatateur</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul	Indicateurs de résultat			Nombre de dépôts sauvages et clandestins	1x/semaine	L'Agent Constatateur				Indicateurs de moyen			Nombre de visionnage	1 à 2x/mois	L'Agent Constatateur			
Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul																				
Indicateurs de résultat																						
Nombre de dépôts sauvages et clandestins	1x/semaine	L'Agent Constatateur																				
Indicateurs de moyen																						
Nombre de visionnage	1 à 2x/mois	L'Agent Constatateur																				

Titre de l'action	6. Communication et sensibilisation de la propreté sur les réseaux sociaux
Pilier	Sensibilisation
Lieux cibles	Aux points noirs de la commune
Nuisances cibles	Les dépôts sauvages et clandestins, les déchets sauvages.
Objectifs	Objectifs de résultats : 1. diminuer de minimum 30% le nombre de déchets sauvages sur l'espace publique à l'échéance 2024 par rapport à 2022. 2. diminuer de minimum 20 % le nombre de dépôts sauvages/clandestins sur l'espace publique à l'échéance 2024 par rapport à 2022. 3. diminuer de minimum 20 % les 166 points noirs du contrat des rivières Dyle-Gette aux abords des cours d'eau à l'échéance 2024 par rapport à 2022. Objectif de moyens : Augmenter le nombre de communication concernant la propreté publique
Description de l'action	- Sensibiliser et communiquer vers les citoyens via différents canaux comme les réseaux sociaux, le bulletin communal, la presse locale, etc. mais aussi en distribuant et mettant à disposition à l'accueil de l'administration des gadgets (cendrier de poche, poubelle pour voiture, fournis par bewapp)
Porteur de l'action	La commune : - Service communication - Agent constatateur Environnemental
Partenaires prévus	/
Plannig de mise en oeuvre	Tout au long de l'année
Expériences	/
Moyens prévus	Moyen financier : / Moyen humain : disponible : 2 ETP

	Moyen technique : les réseaux sociaux de la commune, bulletin communale, presse locale...		
Indicateurs de suivi de l'action	Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul
	Indicateurs de résultat		
	Nombre de dépôts sauvages et clandestin	1x/an	L'Agent Constatateur
	Indicateurs de moyen		
	Nombre de communication concernant la propreté publique	1x/an	Le service Communication

IV. Suivi et évaluation du plan

IV.1.1. Instances de suivi et d'exécution du plan

- **Le Comité de suivi** : le comité de pilotage réunit autour du porteur du PLP les principaux partenaires (techniques, d'image, financiers) impliqués directement dans le projet. Il coordonne la mise en œuvre de l'élaboration du PLP. (page 5)
- **Le Comité de pilotage** : le comité de suivi réunit le porteur du PLP et le référent politique.

IV.1.2. Indicateurs globaux

● Indicateurs de résultat

- Score global de propreté pour les déchets sauvages et par nuisance avec l'outil Clic 4 WaPP par trimestre
- Quantité totale de déchets de la propreté publique collectée par an (au besoin, une estimation avec un intervalle d'incertitude), avec si possible le détail :

- déchets sauvages ;
- dépôts clandestins ;
- déchets des poubelles publiques.

● Indicateurs de moyen

- Coût annuel de la collecte des déchets de la propreté publique
- Coût annuel du traitement des déchets de la propreté publique
- Dépenses globales de la propreté avec si possible le détail suivant :
 - Nombre d'ETP par an
 - Budget annuel en euros, en distinguant l'apport des partenaires, alloué à
 - la communication ;
 - les infrastructures ;
 - les équipements.

Tableau pour le suivi des indicateurs

Indicateurs globaux	À t ₀	2023	2024	Source / méthode de calcul
Niveau global de la propreté				Score total Clic 4 WaPP
Score par nuisance	Voir résultats de l'outil de mesure de la propreté Clic 4 WaPP			
(a) – Quantité de déchets sauvages collectée par an – tonne				Le service Technique/Environnement
(b) – Quantité de dépôts clandestins collectée par an – tonne				Le service Technique/Environnement
(c) Quantité de déchets des poubelles publiques collectée par an – tonne				Le service Technique/Environnement
(d) Quantité totale de déchets de la propreté publique collectée par an – tonne ((d) = (a) + (b) + (c))				Le service Technique/Environnement
Coûts de collecte des déchets de la propreté (d) – euros				Le service Technique/Environnement
Coûts de traitement des déchets de la propreté (d) – euros				Le service Technique/Environnement
Nombre d'ETP dédiés à la gestion de la propreté publique				6
(e) Dépenses globales de la propreté – euros				Le service Finance

((e) = (f) + (g) + (h))				
(f) Dépenses en communication pour la propreté - euros				Le service Communication
(g) Dépenses en infrastructures et équipements pour la propreté - euros				Le service Technique
(h) Dépenses en personnel pour la propreté - euros				Le service Technique/Finance

V. Communication du plan

Notre Plan Local de Propreté est suivi tant en interne, par le Comité de Pilotage et le Collège communal, qu'en externe via la mise en place d'un comité de suivi formé par des membres du Copil (à minima, l'échevin de l'environnement et l'agent constatateur), des membres des services internes et externes à la commune.

Le but sera d'évaluer d'une part l'impact du plan sur base des indicateurs globaux et des mesures Clic-4-WaPP et d'autre part l'efficacité et l'efficience de chacune des actions mises en œuvre. L'évaluation de chaque action s'effectuera sur base des indicateurs d'impacts et d'activités repris dans les fiches actions.

En fonction des résultats mesurés, notre plan de propreté est ajusté et les actions continuées, adaptées ou arrêtées.